



Société du Centre des congrès
de Québec



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2007-2008



TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS

Ce document est une réalisation de la Société du Centre des congrès de Québec

RÉDACTION

Ann Cantin
Directrice, Communications
et mise en marché

Emilie Belisle
Agente d'information

CORRECTION D'ÉPREUVES

Hélène Pineault
Agente de communication

CONCEPTION GRAPHIQUE

François Robitaille
Graphiste

COLLABORATION SPÉCIALE

Sylvie Godbout
Secrétaire générale
et responsable des affaires juridiques

Christine Vézina
Directrice, Ressources financières

Suzanne Gendron
Agente de bureau

PHOTOGRAPHIE

François Robitaille
Graphiste

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec, 2008
Bibliothèque nationale du Canada, 2008

ISBN 978-2-550-54179-0

1	LETTRE AU MINISTRE.....	2
2	DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.....	3
3	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
4	MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	5
5	CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
6	COMITÉ DE GESTION.....	7
7	COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	8
8	FAITS SAILLANTS.....	8
9	UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT.....	9
	Loi sur la Société.....	9
	Mission.....	9
	Vision.....	10
	Plan d'affaires.....	10
	Principes directeurs.....	10
	Orientations stratégiques.....	10
	Plan d'action 2007-2008.....	10
	Exigences législatives.....	11
	Conseil d'administration.....	11
10	UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE.....	15
	Effort de vente.....	15
	Une société commerciale axée sur les résultats.....	17
	Retombées économiques.....	20
	Satisfaction de la clientèle.....	24
	Ententes avec les partenaires.....	24
	Une société en synergie avec son milieu.....	24
	Communications et mise en marché.....	25
	Évolution des ressources humaines.....	27
	Notre regard VERT l'avenir.....	29
	Travaux majeurs.....	30
	Service de sécurité.....	30
11	FAITS SAILLANTS ET ÉTATS FINANCIERS.....	31
	Rapport de la direction.....	33
	Rapport du vérificateur.....	33
	États financiers.....	34
12	ANNEXE.....	47
	Retombées économiques.....	47
	Code d'éthique de la Société.....	49
	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.....	52
	Organigramme de gestion.....	54

1

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur Raymond Bachand

Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre du Tourisme

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil d'administration de la
Société du Centre des congrès de Québec, j'ai le plaisir de
vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2007-2008*.

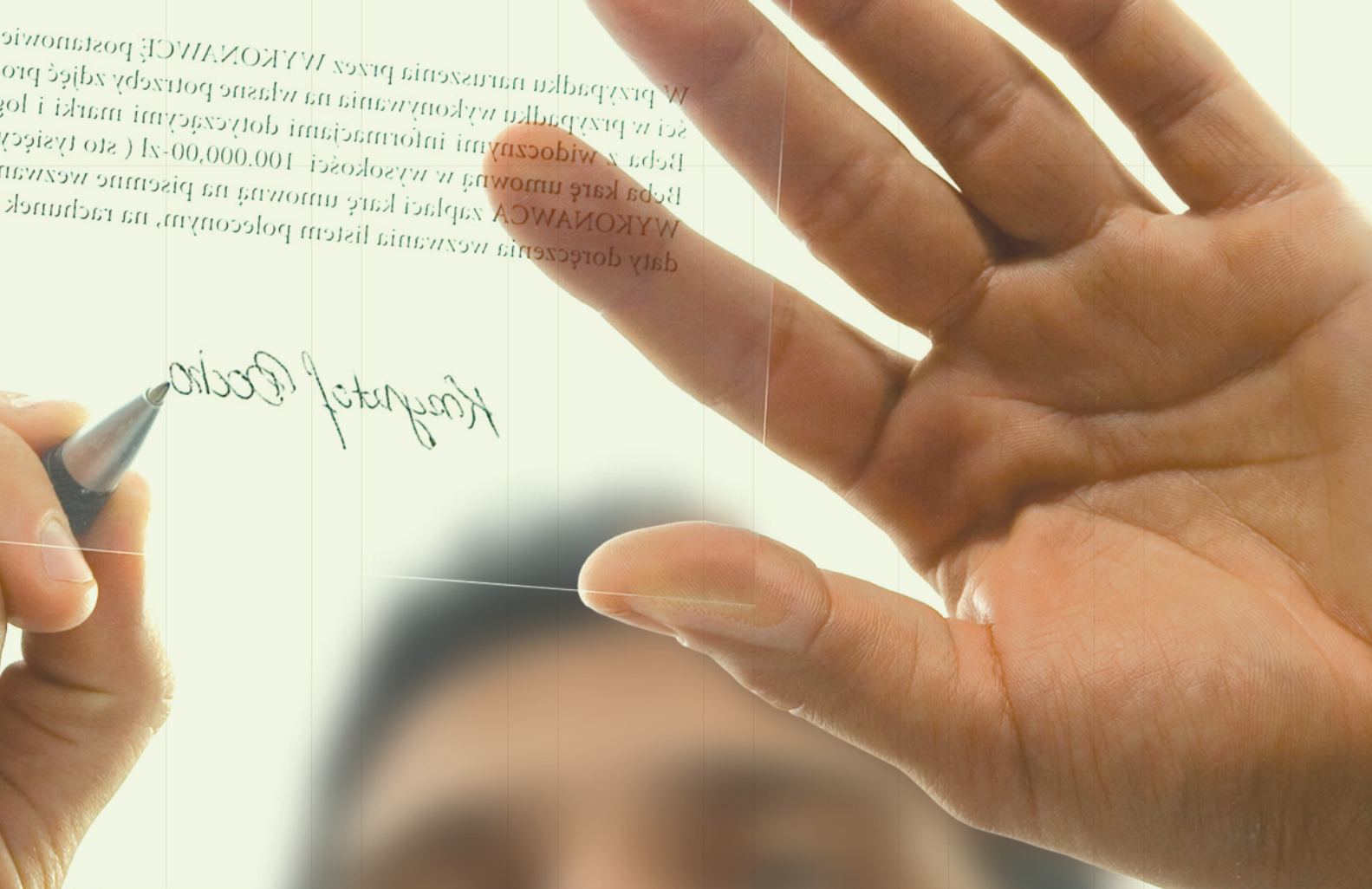
Ce rapport annuel de gestion répond aux exigences du
gouvernement en matière de reddition de comptes. Il décrit
la mission, la vision, les valeurs, les objectifs et les résultats
de la Société, sans oublier les faits saillants et les résultats
financiers de l'année 2007-2008.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de
recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,



Alain April



2 DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le présent rapport et des contrôles afférents.

Les données du *Rapport annuel de gestion 2007-2008* de la Société du Centre des congrès de Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- présentent les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats en lien avec le contexte économique;
- présentent des données fidèles et fiables à tous égards importants.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation, telle qu'elle se présentait le 31 mars 2008.

Le président-directeur général,


P.-Michel Bouchard

3

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec beaucoup de fierté que j'entreprends en cette fin d'année 2007-2008 mon mandat à titre de président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec. L'année se termine de façon exceptionnelle, tant en nombre d'événements accueillis qu'en revenus générés et en retombées économiques retournées dans la région.

En effet, le Centre des congrès de Québec a accueilli plus de 150 événements et généré quelque 7,3 M\$ en revenus d'événements et près de 100 M\$ en retombées économiques pour Québec, soit les meilleurs résultats depuis 2001. Cette performance remarquable est le fruit d'efforts de vente soutenus, d'une gestion rigoureuse, d'une mobilisation de tout le personnel autour des objectifs de la Société, sans oublier l'accueil exceptionnel de la clientèle plus d'une fois souligné en cours d'année par les organisateurs d'événements.

À l'aube de la prochaine année où le Centre accueillera plus de 160 événements et que Québec célébrera son 400^e anniversaire, les défis pour l'organisation demeurent entiers puisqu'en plus d'accueillir les événements, la Société doit d'ores et déjà prévoir l'après-2008, développer des stratégies de vente efficaces, revoir le positionnement et, surtout, développer de nouveaux marchés pour répondre adéquatement aux objectifs de demain.

Je tiens à remercier les membres du conseil pour leur disponibilité et leur dévouement. Je remercie également le président-directeur général et son équipe de direction en les assurant de mon appui indéfectible dans la conduite des affaires de la Société. Finalement, un merci tout particulier à l'ensemble du personnel de la Société et de ses partenaires qui font preuve d'un engagement de tous les instants dans la réalisation de notre mission.

Le président du conseil d'administration,



Alain April



4

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année qui se termine fut sans contredit et en tout point une année exceptionnelle. Dans les faits, le Centre des congrès de Québec a connu en 2007-2008 l'année la plus productive de son histoire. La performance extraordinaire de certains événements sur le marché canadien a permis de dégager des surplus records et les retombées économiques les plus importantes depuis 2001.

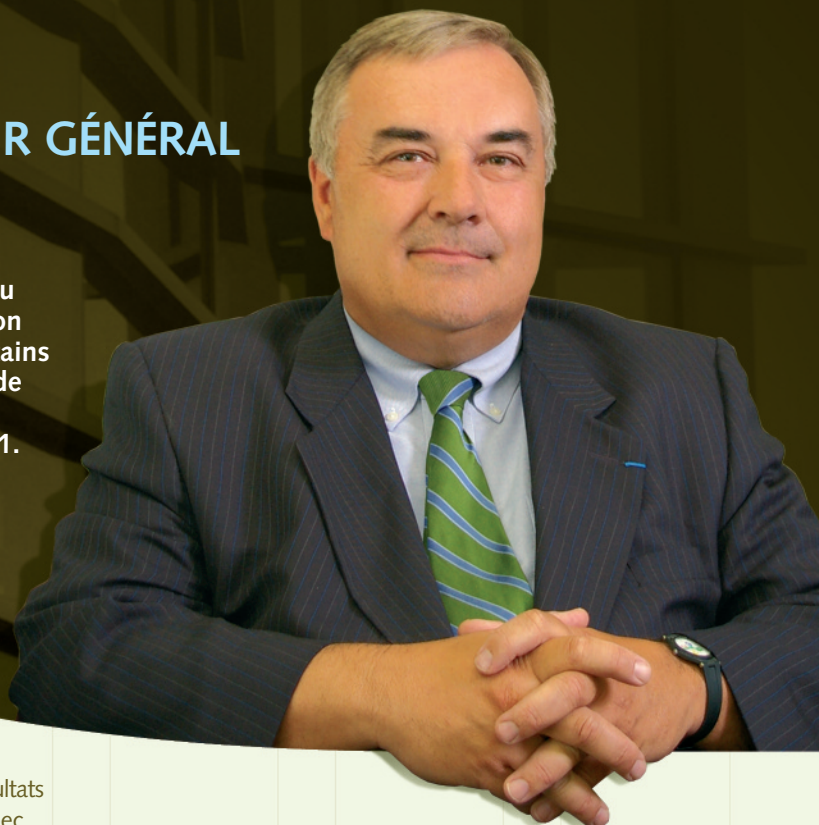
Avec ses 156 événements, le Centre des congrès de Québec a pleinement rempli son rôle de moteur économique incontournable. En chiffre, voici quelques résultats percutants découlant de la présence du Centre à Québec.

- **62,2 M\$ en argent neuf hors Québec**
- **194 755 nuitées générées dans les hôtels de la région**
- **15 M\$ en revenus fiscaux et parafiscaux retournés au gouvernement du Québec**
- **6,2 M\$ en revenus fiscaux et parafiscaux retournés au gouvernement du Canada**
- **1 558 emplois créés et maintenus dans la région de Québec**

Le dévouement exceptionnel des gestionnaires et du personnel de la Société et des partenaires sous-traitants a permis non seulement de réaliser des surplus budgétaires importants mais aussi de se préparer à affronter les défis qui s'annoncent pour l'année 2008-2009, année du 400^e anniversaire de Québec.

Plusieurs dossiers importants ont été au cœur de nos préoccupations en 2007-2008. Il suffit de penser aux rénovations majeures de nos cuisines, réalisées à l'intérieur des délais prévus, et ce, pour un budget moindre que prévu, sans interruption de nos activités commerciales.

En plus des efforts déployés sur les marchés québécois, canadien et américain, l'équipe des ventes a redoublé d'efforts afin d'explorer de nouveaux marchés internationaux. Pour la première fois, nous avons entrepris une mission commerciale en Europe afin de diversifier notre clientèle et de faire face aux difficultés éprouvées sur le marché américain. Nous avons l'intention de percer ce marché et, pour ce faire, des ressources y seront consacrées en 2008-2009.



La mise en place des règles de gouvernance des sociétés d'État avance très bien et les comités du conseil d'administration prévus ont déjà entrepris leurs travaux.

L'année 2007-2008 sert de tremplin pour les défis qui s'annoncent. Ainsi, l'accueil des quelque 200 000 délégués attendus au Centre en 2008, les discussions relatives à un éventuel agrandissement du Centre, le renouvellement du contrat des services alimentaires et l'établissement d'un plan d'affaires triennal sont des dossiers qui nous occuperont l'an prochain.

Notre réflexion portera aussi sur le positionnement de notre organisation sur les marchés mondiaux afin que le Centre des congrès de Québec demeure dans le peloton de tête des centres les mieux considérés au monde, tant pour son service à la clientèle hors pair que pour ses efforts en matière de développement durable.

Nous travaillerons ainsi à faire savoir aux clientèles internationales que la ville de Québec est l'une des destinations d'affaires les plus accueillantes et accessibles. De cette manière, nous assoirons encore une fois notre rôle d'acteur du développement culturel, économique et social de la ville de Québec.

Le président-directeur général,

P.-Michel Bouchard

5

CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Alain April
Président du conseil
Directeur général
Château Bonne Entente
Le Georgesville inc.



M. P.-Michel Bouchard
Président-directeur général
Société du Centre des
congrès de Québec



M^{me} Paule-Anne Morin
Présidente du comité
de vérification
Vice-présidente,
développement des
affaires région de Québec
R3D Conseil inc.



M^{me} Sylvie Godbout
Secrétaire générale
et responsable des
affaires juridiques
Société du Centre des
congrès de Québec



M. Pierre Labrie
Directeur général
Office du tourisme
de Québec



M. Alain Madgin
Président-directeur général
Association des brasseurs
du Québec



M^e Lise Bergeron
Associée
Stein Monast
s.e.n.c.r.l. avocats



M^{me} Anne Nonga
Association des
femmes entrepreneures
immigrantes de Québec

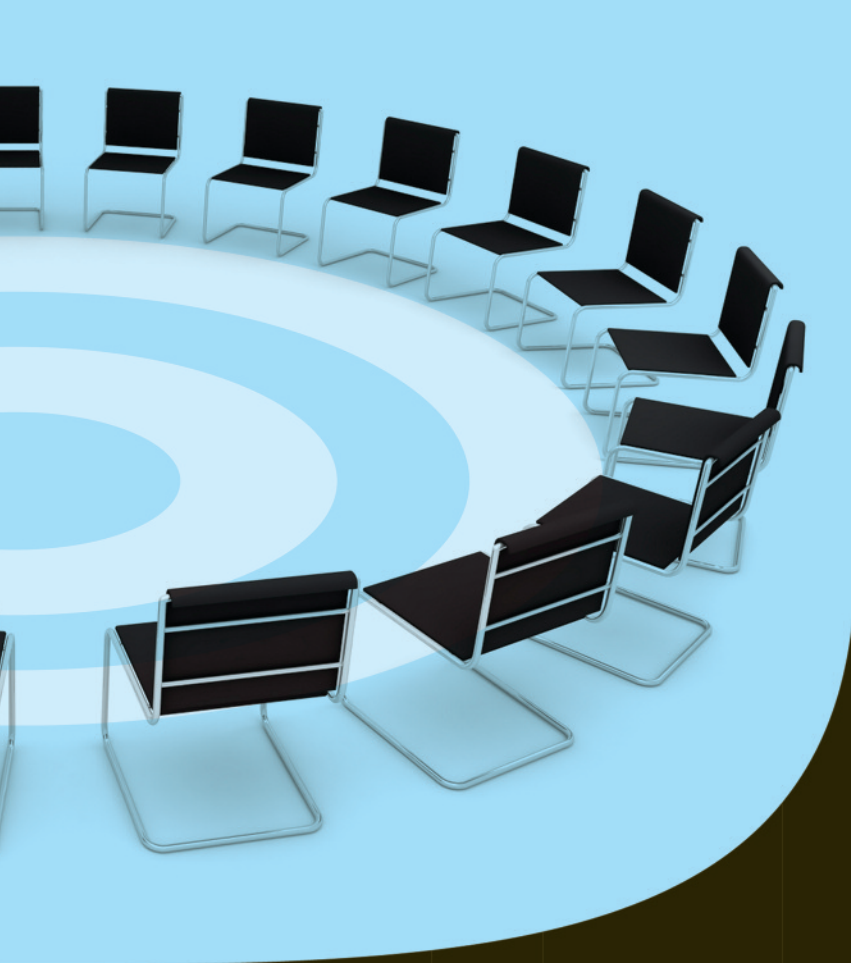


M. Serge Ferland
Président-directeur général
Alimentation Serro inc.
Supermarché Claka inc.



M^e Olga Farman
Avocate
Lavery, de Billy





6

COMITÉ DE GESTION



M^{me} Sylvie Godbout
Secrétaire générale
et responsable des
affaires juridiques



M. P.-Michel Bouchard
Président-directeur général



M^{me} Jessica Martin
Directrice principale
Ventes et service clientèle



M. Gilles Méthé
Directeur
Recherche et
développement



M^{me} Ann Cantin
Directrice
Communications et
mise en marché



M. Michel Bureau
Directeur
Administration



M. Marc Poirier
Directeur
Gestion immobilière et
soutien aux événements



M^{me} Josette Alain
Directrice
Coordination
des événements



M^{me} Christine Vézina
Directrice
Ressources financières



M^{me} Caroline Langelier
Directrice
Ventes



COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Comité de vérification
- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de communications et mise en marché
- Comité des ressources humaines



8

FAITS SAILLANTS

- Nomination d'un président du conseil d'administration de la Société.
- Embauche d'une directrice des ventes.
- Mise en ligne du nouveau site Internet.
- Réfection des cuisines et de la promenade Desjardins.
- Mise en marché du service *Événement écoresponsable*.
- Implantation d'un nouvel uniforme pour le personnel du Centre et de la Société.
- Mise en application des nouvelles règles de gouvernance.
- Planification des ressources humaines pour 2008.



UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT



9.1 LOI SUR LA SOCIÉTÉ

La *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec* (la « Loi ») a été adoptée le 15 juin 1993 donnant le mandat à la Société d'administrer, d'exploiter et de commercialiser le Centre des congrès de Québec, d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

Le 21 décembre 2007, la Loi était modifiée pour assujettir la Société à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et y introduire de nouvelles règles de gouvernance adaptées à sa réalité.

Ces nouvelles règles touchent plus particulièrement la composition et le fonctionnement du conseil d'administration ainsi que la diffusion de l'information. Plus particulièrement :

- Distinction des fonctions de président du conseil d'administration et de président-directeur général.
- Constitution de comités statutaires.
- Hausse du nombre d'administrateurs de 9 à 11.
- Nouvelles règles de nomination des administrateurs.

9.2 MISSION

Solliciter la venue de congrès, de réunions et d'expositions d'envergure en offrant un centre de congrès de calibre international et une expérience de service totalement satisfaisante, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

9.3

VISION

En 2006, le Centre des congrès de Québec était désigné le meilleur palais de congrès au monde par l'Association internationale des palais de congrès et atteignait la vision que la Société s'était donnée pour la durée restante de son *Plan d'affaires 2005-2008*, soit de *maintenir le positionnement du Centre des congrès de Québec parmi les trois meilleurs centres de congrès au monde reconnus par une organisation internationale, et, régionalement, d'être reconnu comme l'un des principaux moteurs économiques.*

La Société devra redéfinir sa vision pour son prochain plan d'affaires.

9.4

PLAN D'AFFAIRES

Dernière année du *Plan d'affaires 2005-2008*, l'année 2007-2008 se termine avec un bilan fort positif. Aussi, la désignation de meilleur palais de congrès au monde résulte d'un choix judicieux des orientations stratégiques. Toute l'équipe de la Société est déjà à l'œuvre pour livrer le prochain plan d'affaires.

9.5

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs adoptés par la Société lui servent de guide dans la prise de décision et la détermination de ses interventions et couvrent ses divers champs d'activité.

- Saine gestion, transparence et éthique.
- Personnel comme principal actif.
- Satisfaction de la clientèle.
- Innovation, développement et croissance.
- Collaboration, intégration et développement de partenariats solides.
- Excellence.
- Style de gestion mobilisateur.
- Technologie comme soutien à l'action humaine.
- Approche de marketing.

9.6

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Exercer son rôle de moteur économique.
- Solliciter la venue de congrès, réunions et expositions d'envergure.
- Offrir une expérience client totalement satisfaisante.
- Maintenir le positionnement de centre de congrès de calibre international.
- Exercer des activités commerciales ou autres activités de nature à contribuer au développement du Centre et en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

9.7

PLAN D'ACTION 2007-2008

Le plan d'action annuel de la Société est élaboré avec la collaboration de l'ensemble du personnel. Il se compose d'actions déterminées à partir des orientations stratégiques que la Société s'est données. Les volets commercial et financier ont fait l'objet de la majorité des efforts du plan d'action.

Principales réalisations

Contexte commercial

- Réalisation d'une campagne de sollicitation sur le marché européen.
- Mise en ligne du nouveau site Internet.
- Lancement du service *Événement écoresponsable*.
- Développement d'une identification visuelle « verte ».
- Appui et collaboration à l'organisation et la tenue du *Grand brunch de la Solidarité*, du *Gala des Grands sièges sociaux* et du *Bal des Grands romantiques*.

- Développement de nouveaux produits, plus particulièrement dans le cadre d'événements écoresponsables.
- Mise en œuvre d'un processus de veille sur différents éléments de comparaison avec les autres centres de congrès.
- Mise en application du premier plan de communication et de mise en marché.

Contexte financier

- Refinancement du Centre pour 40,6 M\$.
- Mise en place d'un système de paiement direct des fournisseurs.
- Revue de la facturation aux clients.

9.8 EXIGENCES LÉGISLATIVES

Contexte organisationnel

- Tenue d'activités de reconnaissance pour les efforts déployés par le personnel.
- Embauche d'une directrice des ventes.
- Planification des besoins en ressources humaines en vue de l'achalandage exceptionnel de 2008.
- Changement de l'uniforme du personnel du Centre.

Contexte institutionnel

- Mise en application des nouvelles règles de gouvernance.
- Réalisation d'analyses et évaluation des besoins d'expansion futurs du Centre.
- Partenariat avec la Ville de Québec pour le congrès de la Fédération canadienne des municipalités.

Contexte opérationnel

- Renouvellement du contrat avec le Collège Mérici pour les services d'accueil.
- Rénovation et agrandissement des cuisines du Centre.
- Modification du questionnaire de satisfaction de la clientèle.
- Plan d'action environnemental.
- Étroite collaboration dans le déroulement des travaux réalisés par la Fédération des caisses Desjardins pour réaménager leur espace sur la promenade.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Société a traité deux demandes d'accès à l'information. Une demande a été traitée à l'intérieur du délai de 20 jours et l'autre a nécessité le délai additionnel de 10 jours prévu par la Loi.

Éthique

Les administrateurs

Le *Code d'éthique des administrateurs* de la Société est diffusé en annexe au présent rapport annuel. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Société. Le bilan 2007-2008 ne fait état d'aucun manquement à l'éthique.

Le personnel

La Société, en collaboration avec le comité d'éthique et de gouvernance du conseil d'administration, a modifié le *Code d'éthique du personnel* de la Société pour y insérer des précisions quant à l'acceptation de cadeaux et y ajouter les règles concernant l'après-mandat. Le *Code d'éthique du personnel* est annexé au présent rapport annuel.

Traitement du personnel directeur pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

La Société rend public le traitement du personnel de direction.

Échelle du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Nombre	Classe	Minimum	Maximum
0	1	76 187 \$	95 633 \$
6	2	72 176 \$	90 219 \$
1	3	68 089 \$	85 112 \$
2	4	64 237 \$	80 297 \$
1	5	60 600 \$	75 750 \$

Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs de la Société.

Politique contre le harcèlement

La Société avait élaboré en 2006-2007 une *Politique contre le harcèlement*, en lien avec son obligation de prendre les moyens nécessaires pour prévenir le harcèlement au travail, tant sexuel que psychologique. Cette politique a été diffusée en octobre 2007 auprès du personnel de la Société par le biais d'un communiqué interne et fait maintenant partie du *Cadre de gestion*.

9.9 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les nouvelles règles de gouvernance touchent principalement la composition et le fonctionnement du conseil d'administration. Elles concernent la distinction des fonctions de président du conseil d'administration et de président-directeur général, la constitution des comités statutaires, la hausse du nombre d'administrateurs ainsi que les nouvelles règles quant à leur nomination.

Au 31 mars 2008, le conseil d'administration comptait neuf membres. En cours d'année, le mandat de madame Paule-Anne Morin était renouvelé tandis que deux nouveaux administrateurs étaient nommés, soit M^e Olga Farman et monsieur Serge Ferland. Par ailleurs, en application des règles de gouvernance, monsieur Alain April, vice-président du conseil, était nommé président du conseil d'administration le 12 mars 2008.

Enfin, le conseil d'administration est dorénavant composé de 11 membres. La nomination des deux nouveaux membres devrait se faire en début d'année 2008-2009.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2008

Nom et titre	Mandat	Secteur et domaine d'activité	
M. Alain April <i>Président du conseil d'administration</i> Directeur général Château Bonne Entente Le Georgesville inc.	19 décembre 2007*	Secteur	Activité économique
	18 décembre 2010	Domaine	Hébergement et tourisme d'affaires
		Expérience	Gestion d'entreprises touristiques multiples
		Autres implications	• Office du tourisme de Québec • Association hôtelière de la région de Québec • Conseil québécois de l'industrie touristique • Institut de tourisme et d'hôtellerie de Québec • Opération Enfant Soleil • Château Bonne Entente • Le Georgesville inc. • Hôtel Gouverneur
M. P.-Michel Bouchard <i>Président-directeur général</i> Société du Centre des congrès de Québec	5 février 2007	Secteur	Administration
	5 février 2012	Domaine	Droit
		Expérience	Gestion société d'État
		Autres implications	• Office du tourisme de Québec • Orchestre symphonique de Québec
M^e Lise Bergeron <i>Associée</i> Stein Monast s.e.n.c.r.l. avocats	28 juin 2006	Secteur	Administration
	28 juin 2008	Domaine	Droit
		Expérience	Immobilier, fiscalité municipale, évaluation foncière, expropriation
		Autres implications	• Fondation de l'Université Laval • Institut de développement urbain du Québec • Club de golf Rouge et Or de l'Université Laval
M^{me} Paule-Anne Morin <i>Vice-présidente, développement affaires région de Québec</i> R3D Conseil inc.	19 décembre 2007	Secteur	Administration
	19 décembre 2010	Domaine	Gestion, processus/technologie de l'information
		Expérience	Conseils en management et technologies de l'information, développement des affaires
		Autres implications	• Club de ski alpin Rouge et Or de l'Université Laval
M. Serge Ferland <i>Président-directeur général</i> Alimentation Serro inc. Supermarché Claka inc.	19 décembre 2007	Secteur	Activité économique, administration
	19 décembre 2010	Domaine	Comptabilité/finances, communauté d'affaires/management
		Expérience	Gestion d'entreprise
		Autres implications	• Associations touristiques régionales associées du Québec • Association de l'industrie touristique du Canada • Association canadienne des offices de tourisme et de congrès
M. Pierre Labrie <i>Directeur</i> Office du tourisme de Québec	28 juin 2006 28 juin 2008	Secteur Domaine Expérience	Activité économique, administration Tourisme, marketing/communication Administration publique municipale
		Autres implications	• Associations touristiques régionales associées du Québec • Association de l'industrie touristique du Canada • Association canadienne des offices de tourisme et de congrès

M. Alain Madgin <i>Président-directeur général</i> Association des brasseurs du Québec	28 juin 2006	Secteur	Clientèle
	28 juin 2009	Domaine	Association
M^{me} Anne Nonga Association des femmes entrepreneures immigrantes de Québec	28 juin 2006	Expérience	Affaires corporatives/publiques, droit, marketing
	28 juin 2008	Autres implications	• Association des brasseurs du Québec
M^e Olga Farman Avocate Lavery, de Billy	28 juin 2006	Secteur	Activité économique
	28 juin 2008	Domaine	Communauté d'affaires
		Expérience	Services-conseils en entreprises
		Autres implications	• Association des femmes entrepreneures immigrantes de Québec
	19 décembre 2007	Secteur	Administration, clientèle
	19 décembre 2010	Domaine	Droit corporatif, pharmaceutique, santé
		Expérience	Droit des affaires, santé, technologies, divertissement et propriété intellectuelle, services-conseils
		Autres implications	• Orchestre symphonique de Québec • Centre d'excellence en médecine personnalisée • Société de gestion du personnel du centre de coordination de l'Institut de cardiologie de Montréal
Poste vacant		Secteur	Administration
		Domaine	Membre d'un ordre professionnel comptable
Poste vacant		Secteur	Clientèle
		Domaine	Industriel/manufacturier

Relevé des présences des administrateurs pour l'année 2007-2008

En début de chaque année, le conseil d'administration approuve le calendrier des réunions. Les administrateurs ont participé de façon assidue aux différentes réunions du conseil et de ses comités.

Administrateurs	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de communications et mise en marché
	7 réunions	3 réunions	2 réunions	2 réunions
Alain April	7	1	1	1
P.-Michel Bouchard	7	3	2	2
Lise Bergeron	7		2	
Paule-Anne Morin	7	3		
Olga Farman	7		2	
Anne Nonga	6			1
Pierre Labrie	6			2
Alain Madgin	7			2
Serge Ferland	7	3		

Les membres se sont entre autres intéressés aux dossiers suivants :

- Assurer le suivi des activités et des résultats de ventes.
- Approuver, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers annuels et le budget.
- Approuver, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le profil de compétence des administrateurs ainsi qu'une modification au *Code d'éthique du personnel* de la Société.
- Assurer le suivi des démarches et analyse du dossier des services alimentaires.
- Mettre sur pied un comité dédié au dossier d'expansion du Centre dans le complexe Place Québec.
- Approuver les travaux de réaménagement des cuisines du Centre et s'assurer du suivi.
- Approuver les grandes orientations du *Plan de communication et de mise en marché 2008-2009*.

Lors d'une de ces rencontres, les administrateurs ont rencontré le ministre du tourisme, M. Raymond Bachand, pour discuter des différents enjeux et préoccupations de la Société.

Comité de vérification

M^{me} Paule-Anne Morin, présidente
M. Serge Ferland

Le rôle du comité de vérification est de s'assurer de l'intégrité de l'information financière. Il s'intéresse principalement à la vérification externe, aux états financiers, à la qualité des mécanismes de contrôle interne et au processus de gestion des risques.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de vérification s'est réuni à trois reprises. Plus particulièrement, le comité a pu :

- Examiner les états financiers périodiques et les suivis budgétaires.
- Discuter avec le Vérificateur général de son plan de vérification des états financiers de la Société.
- Réviser le budget et les états financiers annuels de la Société et les recommander au conseil d'administration pour adoption.
- Discuter du résultat des tests d'intrusion informatique et du plan d'action mis en place.
- S'assurer de la conformité des processus d'approvisionnement.
- Approuver les comptes de dépenses et frais de représentation du président-directeur général.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. Le président du conseil d'administration participe aux réunions du comité.

Comité des ressources humaines

M. Alain Madgin, président
M^{me} Anne Nonga
M. Alain April

Le mandat du comité des ressources humaines a été précisé dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* à laquelle la Société est soumise depuis décembre 2007. De nouveaux membres ont été nommés au sein de ce comité en février 2008. Il tiendra sa première réunion en mai 2008.

Comité de gouvernance et d'éthique

M^e Lise Bergeron, présidente
M^e Olga Farman

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à deux reprises durant l'année. Le comité, qui a été formé en 2001-2002, a vu son mandat modifié par les nouvelles règles de gouvernance. Plus particulièrement, le comité a pu :

- Réviser les déclarations d'intérêt des administrateurs.

- S'assurer que les membres siégeant aux comités statutaires aient le statut d'indépendant.
- Élaborer le profil de compétence des administrateurs et recommander son adoption au conseil d'administration.
- Recommander au conseil d'administration l'approbation de deux modifications au *Code d'éthique du personnel* de la Société. Ces modifications faisaient suite aux commentaires du ministère du Conseil exécutif. La première concernait l'ajout d'une référence à la procédure interne touchant l'acceptation de cadeaux. La seconde traitait du comportement attendu après la fin d'emploi, « l'après-mandat ».
- Veiller à l'application du programme d'accueil des nouveaux administrateurs à la suite de deux nominations en cours d'année. L'objectif était de favoriser leur intégration et de s'assurer qu'ils détiennent l'information nécessaire et suffisante concernant leur rôle de gouvernance, leur responsabilité et les opérations de la Société.

Le président du conseil d'administration a participé à la seconde réunion du comité qui s'est tenue après sa nomination. Après chaque réunion, le comité a fait rapport au conseil d'administration.

Comité de communications et mise en marché

M. Alain April, président
M. Alain Madgin
M. Pierre Labrie
M^{me} Anne Nonga
M. P.-Michel Bouchard, président-directeur général
M^{me} Ann Cantin, directrice Communications et mise en marché
M^{me} Jessica Martin, directrice principale Ventes et service à la clientèle

Le comité de communications et mise en marché s'est réuni à deux reprises en cours d'année. Il s'est impliqué plus particulièrement dans l'élaboration du *Plan de communication et de mise en marché 2008-2009* et a recommandé son adoption au conseil d'administration.



10.1 EFFORTS DE VENTE

Chaque année, afin de remplir pleinement son mandat, la Société participe à des activités de promotion et en réalise. Ces activités permettent à l'équipe des ventes de rencontrer, solliciter ou fidéliser la clientèle.

Liste des activités de promotion pour l'année 2007-2008

Activité	Nombre	Marché
Visite d'inspection	18	Canadien
		Américain
		International
Visite de repérage	1	Canadien
		Américain
		International
Tournée de familiarisation	6	Québécois
		Canadien
		Américain
		International

Activité	Nombre	Marché
Voyage de sollicitation	9	Québécois
		Canadien
		Américain
		International
Dépôt de candidature	4	International
Précandidature	1	International
Promotion précongrès	0	International
Bourse	21	Québécois
		Canadien
		Américain

Ententes conclues pour les années futures

En 2007-2008, l'équipe des ventes de la Société a conclu 136 ventes, soit une de moins que l'objectif de 137.

Soixante et onze des événements vendus en 2007-2008 se sont déroulés au cours de cette même période, tandis que les 65 autres se dérouleront au cours des prochaines années, et ce, jusqu'en 2012.

Sommaire des événements vendus au 31 mars 2008 pour l'année en cours et les années futures

Marché	Objectif	Ventes totales	Tenue de l'événement	
			Année en cours	Années futures
Québécois	104	98	64	34
Canadien	18	24	5	19
Américain	6	4	1	3
International	9	10	1	9
2007-2008	137	136	71	65

Répartition des événements vendus au 31 mars 2008, pour l'année en cours et les années futures

Marché	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	Total
Congrès international	1	3	0	2	2	0	8
Congrès américain	0	0	2	0	0	0	2
Congrès canadien	0	3	7	6	0	1	17
Congrès québécois	4	7	4	2	0	1	18
Sous-total congrès	5	13	13	10	2	2	45
Autres événements	66	24	1	0	0	0	91
Total événements	71	37	14	10	2	2	136

Produits et services +

La gamme des *Produits et services +* simplifie l'expérience des organisateurs et profite à la communauté d'affaires régionale tout en générant de nouveaux revenus. Les ventes de *Produits et services +* en 2007-2008 ont atteint 189 000 \$, soit une augmentation de 26 % par rapport à l'exercice précédent.

Des nouveautés en 2007-2008 :

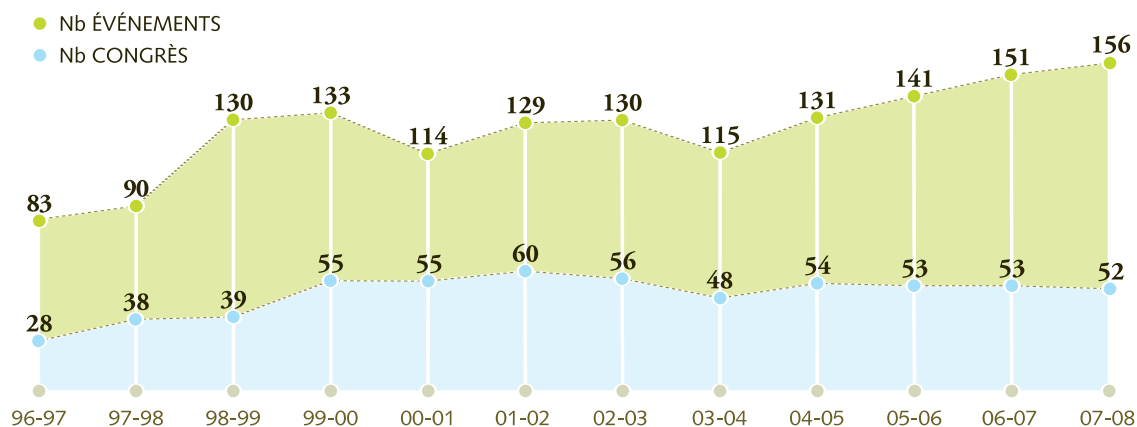
- Dès la première année, les ventes du service *Événement écoresponsable* ont dépassé du double l'objectif fixé. Neuf organisations qui regroupaient au total 11 500 délégués ont opté pour ce service.
- À peine six mois après le début de son entente, Miro location informatique a satisfait une dizaine d'organisations et atteint les objectifs.
- Les ventes pour Internet sans fil ont atteint 44 225 \$ en revenus, soit 47 % de plus que l'objectif.

10.2 UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE AXÉE SUR LES RÉSULTATS

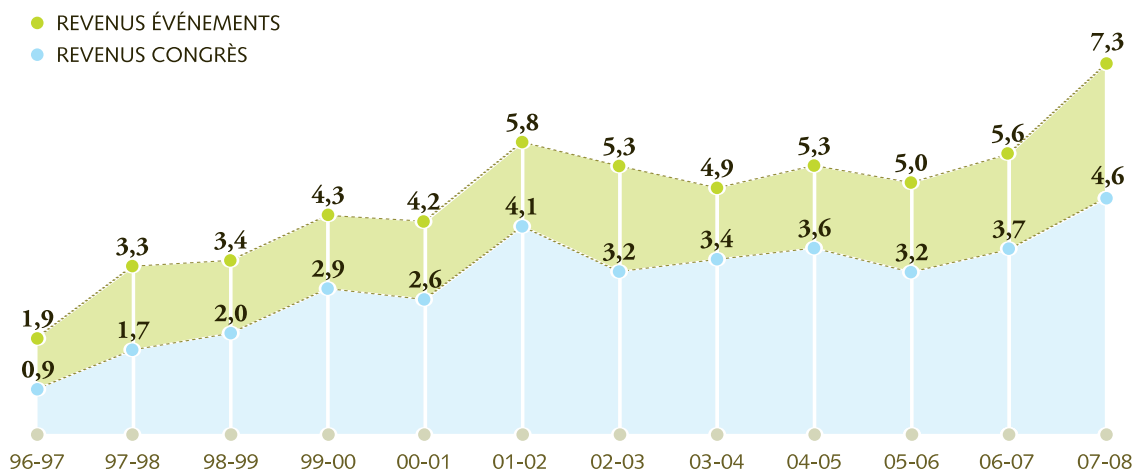
En 2007-2008, le Centre a accueilli 156 événements, soit 10 de plus que l'objectif de 146. Ces événements ont attiré 200 000 visiteurs et généré des revenus de 7 261 230 \$, soit 30 % de plus que l'objectif de 5 600 000 \$ fixé en début d'année.

L'exercice financier 2007-2008 représente une année record depuis l'ouverture du Centre quant au nombre d'événements tenus (156) et aux revenus d'événements (7,3 M\$).

Nombre d'événements tenus au Centre depuis 1996



Suivi des revenus d'événements tenus depuis 1996



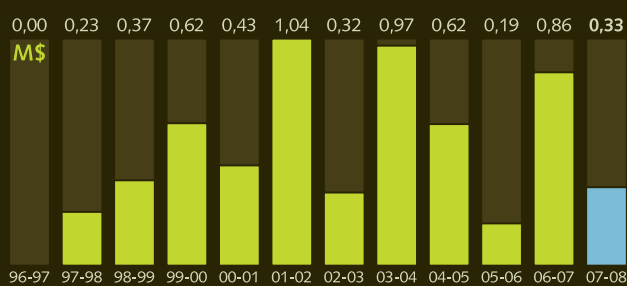
Sommaire comparatif par marché

	Nombre d'événements			
	Objectifs	Résultats	Écarts	% réalisé
Congrès				
International	6	5	-1	83 %
Américain	6	6	0	100 %
Canadien	12	12	0	100 %
Québécois	34	29	-5	85 %
	58	52	-6	90 %
Salons	14	20	6	143 %
Réunions	52	54	2	104 %
Spectacles/banquets	22	30	8	136 %
Autres	0	0	0	0 %
	146	156	10	107 %

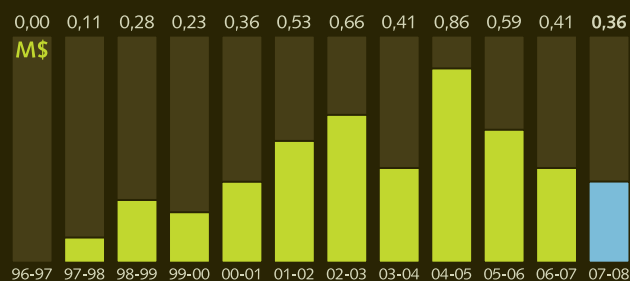
	Revenus d'événements			
	Objectifs	Résultats	Écarts	% réalisé
	511 009 \$	327 126 \$	- 183 883 \$	64 %
	320 696 \$	361 891 \$	41 195 \$	113 %
	1 193 268 \$	2 249 220 \$	1 055 952 \$	188 %
	1 735 211 \$	1 638 272 \$	- 96 939 \$	94 %
	3 760 184 \$	4 576 509 \$	816 325 \$	122 %
	691 026 \$	1 057 658 \$	366 632 \$	153 %
	726 851 \$	925 095 \$	198 244 \$	127 %
	421 939 \$	693 097 \$	271 158 \$	164 %
	0 \$	8 871 \$	8 871 \$	0 %
	5 600 000 \$	7 261 230 \$	1 661 230 \$	130 %

Comme le démontrent les graphiques suivants, l'écart important entre les revenus d'événements réels et budgétisés est attribuable principalement à la performance exceptionnelle et imprévisible des congrès du marché canadien (+1,1 M\$ de revenus, soit 188 % de l'objectif) et à un plus grand nombre d'événements pour les salons (+6), les spectacles/banquets (+8) et les réunions (+2).

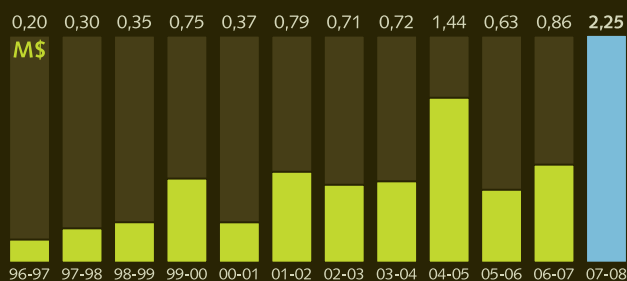
Suivi des revenus de congrès par marché géographique depuis 1996



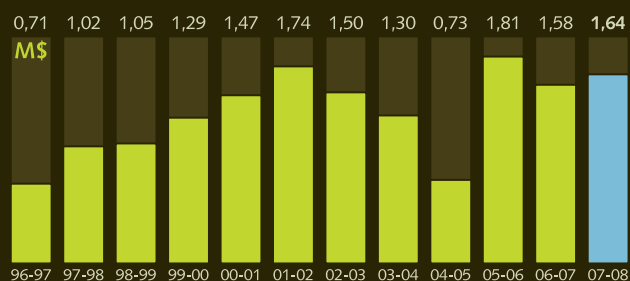
International



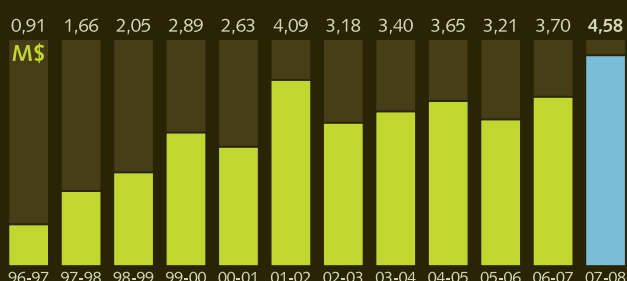
Américain



Canadien

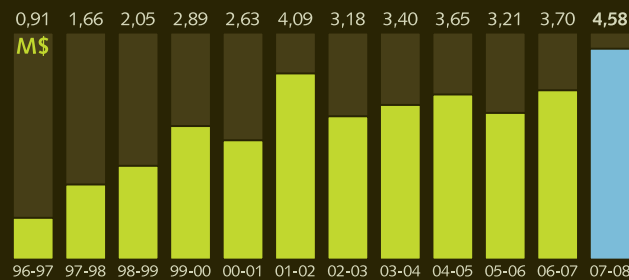


Québécois

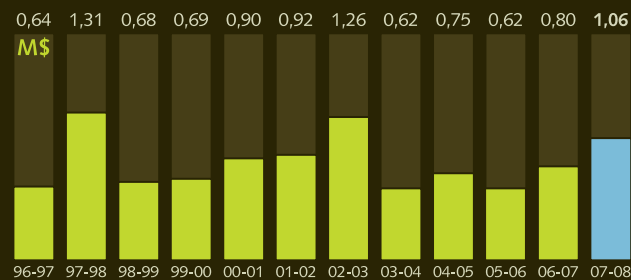


Total

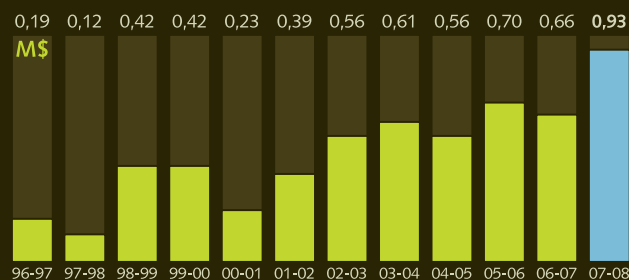
Suivi des revenus par catégorie d'événements depuis 1996



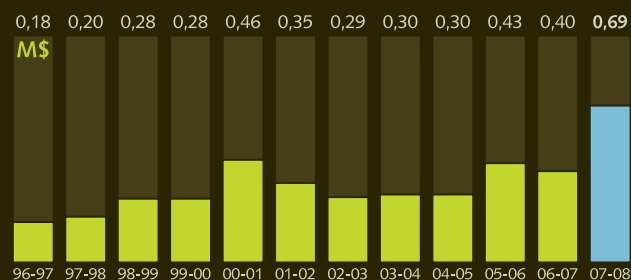
Congrès



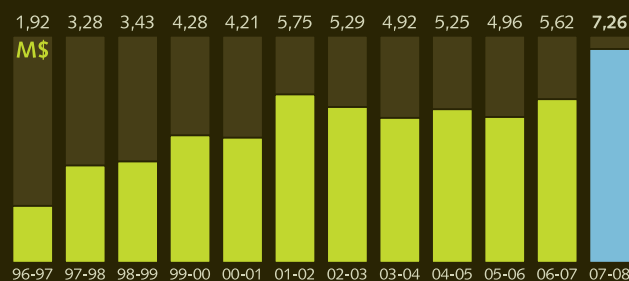
Salon



Réunion



Spectacle/banquet



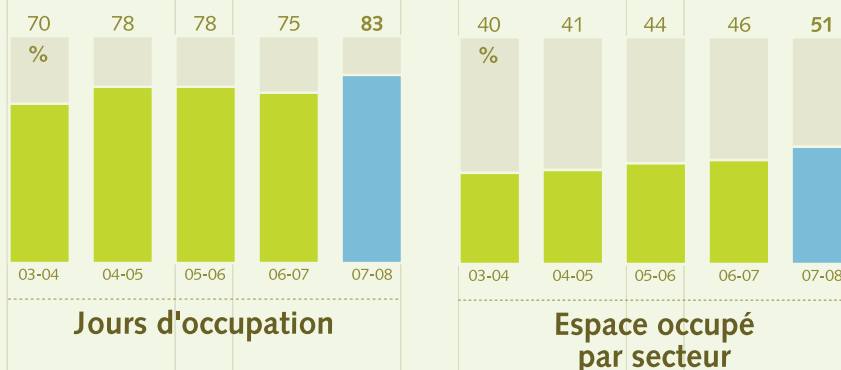
Total

À l'exception de la catégorie des salons, 2007-2008 est une année record avec 4,6 M\$ de revenus pour la catégorie des congrès, 0,9 M\$ de revenus pour la catégorie des réunions et 0,7 M\$ de revenus pour les spectacles/banquets.

Selon la méthode préconisée par la Société, basée sur la superficie occupée, le taux d'occupation a été de 51 % en 2007-2008, comparativement à 46 % en 2006-2007, soit un record depuis l'ouverture du Centre.

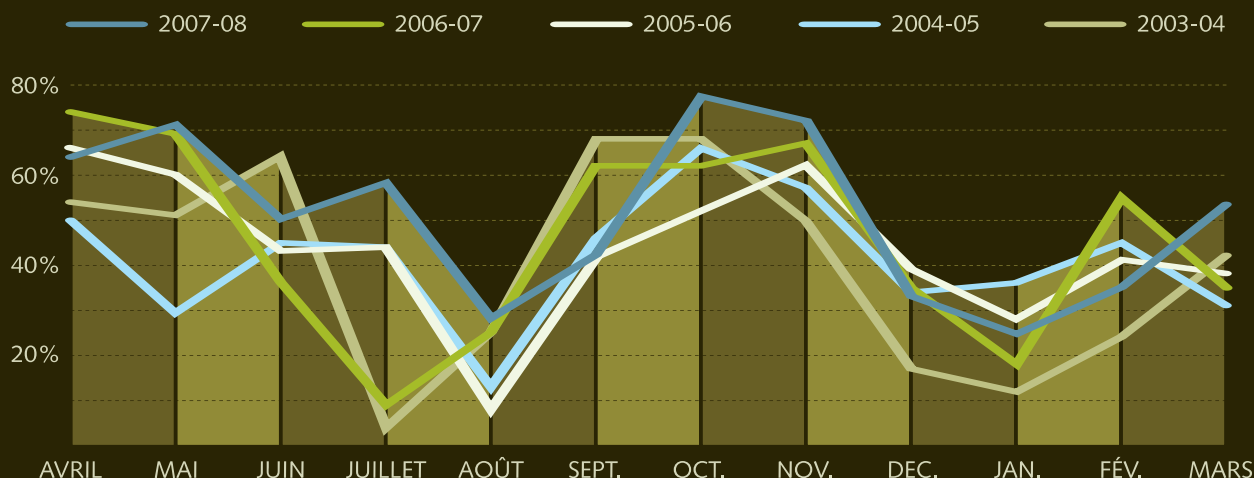
Taux d'occupation

L'analyse du taux d'occupation basé sur les jours d'occupation démontre que le Centre a été occupé pendant 305 jours pour 156 événements, comparativement à 275 jours pour 151 événements en 2006-2007.



Taux d'occupation mensuel

L'analyse du taux d'occupation mensuel démontre que les mois d'octobre et novembre ont été les plus occupés de l'exercice, tandis que les mois de janvier et août ont été les moins achalandés.



10.3 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Points marquants

Côté retombées économiques, 2007-2008 est sûrement l'année qui a connu la plus importante hausse depuis 2001. Le nombre et la fréquentation des participants canadiens expliquent principalement la forte augmentation des dépenses générées qui se situent à 105,1 M\$.

Il faut reconnaître que la dynamique cyclique des congrès canadiens était en faveur de l'est du Canada. De leurs côtés, les marchés régionaux et québécois ont connu eux aussi une augmentation significative de leur achalandage. Voici donc un aperçu des résultats économiques liés aux événements tenus au Centre en 2007-2008.

En 2007-2008, le Centre a accueilli 156 événements comparativement à 151 l'année précédente, soit une légère augmentation de 3,3 %. Par contre, la hausse du nombre des participants régionaux, québécois et canadiens, combinée à des moyennes de séjour plus élevées, a permis de réaliser un impact économique de beaucoup supérieur à celui de l'an passé. Les dépenses générées totales sont passées de 79,5 M\$, en 2006-2007, à 105,1 M\$, en 2007-2008 soit une augmentation de 32,2 %.

Pour sa part, l'impact économique net qui totalise 80,1 M\$ a connu cette année, comparativement à l'année précédente, une hausse de 32 %, tout comme l'argent neuf hors région de Québec qui a elle aussi connu une très forte augmentation de plus de 39,1 %, passant de 45 M\$ à 62,2 M\$. Le nombre de nuitées a également beaucoup augmenté, passant de 147 495 à 194 755, soit une hausse de 32 %.

Il est important de mentionner que les résultats de l'année 2007-2008 permettent encore une fois de conclure que le Centre des congrès de Québec a atteint un rendement qui excède le seuil d'autofinancement implicite, ce qui signifie que le Centre génère davantage de ressources financières pour les gouvernements (taxes et impôts divers) qu'il n'en consomme (subventions).

En effet, selon les états financiers au 31 mars 2008, la subvention totale reçue du gouvernement du Québec pour le fonctionnement et les intérêts sur la dette à long terme se chiffre à 12 M\$.

Pour leur part, les revenus fiscaux et parafiscaux des gouvernements atteignent 21,2 M\$, soit 15 M\$ pour le gouvernement Québec et 6,2 M\$ pour le gouvernement du Canada. Les 1 558 emplois créés et maintenus par cette même activité économique sont également un gain social important et démontrent que le Centre des congrès de Québec continue de contribuer de façon significative au développement économique durable de sa région.

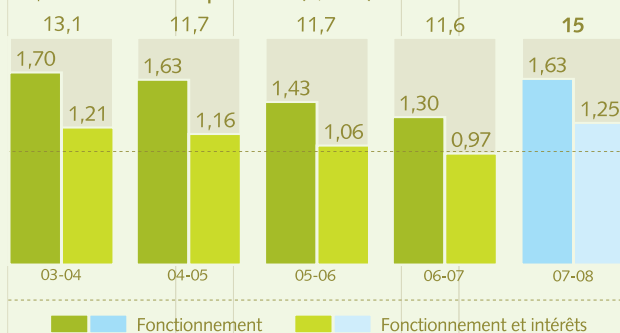
Retombées économiques 2007-2008

	2007-2008	1 ^{er} avril 1997 au 31 mars 2008
Impact économique total	105,1 M\$	978,0 M\$
Impact économique net	80,1 M\$	779,9 M\$
Argent neuf – hors Québec	32,5 M\$	261,3 M\$
Argent neuf – hors région de Québec	62,2 M\$	592,2 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux	21,2 M\$	219,4 M\$
Québec	15,0 M\$	136,5 M\$
Canada	6,2 M\$	28,9 M\$
Hébergement et restauration	27,8 M\$	242,3 M\$
Nuitées	194 755	2 011 689
Emplois créés et maintenus	1 558	

Événements d'envergure et impact économique:

Rendez-vous Canada 2007, canadien	3,2 M\$
Tim Hortons 2007 National Convention, canadien	4 M\$
2007 Annual Meeting of the Canadian Cardiovascular Congress, canadien	9,8 M\$
98 th AOCs Annual Meeting & Expo, international	3,4 M\$
36 ^{es} Championnats du monde de Scrabble® francophone, international	2,3 M\$

M\$ Revenus fiscaux et parafiscaux (Québec)



Rendement économique Retour pour chaque dollar de subvention reçu

* Voir annexe pour l'ensemble des résultats de 2007-2008.

LISTE DES ÉVÉNEMENTS

MARS

Marché

Expo Manger Santé 2007 Québecois

AVRIL

Marché

Colloque 2007 de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire Québecois
Congrès Cantin Beauté avril 2007 Québecois
Réunion mixte de la CSN Québecois
Salon international du livre de Québec 2007 Québecois
Cours de perfectionnement de la Chambre des notaires du Québec Québecois
Rendez-vous Beauté 2007 Québecois
Colloque « Pénurie de main-d'œuvre dans les PME : Crie-t-on au loup ? » Québecois
Super Duty Product Knowledge Ford Training Québecois
Colloque de La Fédération des commissions scolaires du Québec Québecois
Forum en santé et sécurité du travail Québecois
Mackenzie Financial Spring University Québecois
Rendez-vous Canada 2007 Canadien

MAI

Marché

Assemblée générale annuelle de l'Industrielle Alliance Québecois
Gala des Grands Prix du tourisme québécois Québecois
Assises touristiques 2007 Québecois
Salon d'achats Coopso 2007 Québecois
Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec 2007 Québecois
Consultations ministérielles dans le cadre du congrès de l'UMQ 2007 Québecois
98th AOCS Annual Meeting & Expo International
Réunion de l'Association des cadres du gouvernement du Québec Québecois
La grande nuit Ballroom / 2^e édition Québecois
Championnat provincial de Cheerleading 2007 Québecois
2007 Annual Meeting of Second Cup Canadien
Colloque de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec Québecois
Rencontre de Rx&D Québecois
Huis clos du budget Québecois
Rencontre des leaders économiques Québecois
e-Health Conference 2007 Canadien
Congrès du Conseil central Chaudière-Appalaches Québecois
Conférence de presse du MSSS Québecois
Réunion Saturn Produits Plus Québecois
GM Réunion Produit Plus Québecois
Cocktail annuel des gens d'affaires 2007 Québecois
Fasken Martineau Québecois

JUIN

Marché

Journée sur les acquisitions Québecois
Journées optométriques 2007 Québecois
CIP / OUQ Annual Convention Canadien
Congrès 2007 de la Centrale des syndicats démocratiques Québecois

Assemblée des membres des conseils des représentants Desjardins et rencontre des gestionnaires de la Fédération juin 2007 Québecois
Bal des finissants du Séminaire Saint-François Québecois
Examens du Centre des services partagés du Québec Québecois
5^e Symposium international sur la prévention/réadaptation cardiorespiratoire Québecois
Colloque 2007 du SFPQ Québecois
NIDA International Forum Américain
Assemblée des déléguées et délégués syndicaux du SPGQ Québecois
Session de formation continue Downeast Québecois
2007 Annual Conference of the College on Problems of Drug Dependence Américain
Conférence de Nemex Québecois
Cérémonie de départ pour l'Afghanistan Québecois
62th Annual Meeting of the Canadian Urological Association Canadien
Congrès extraordinaire CSQ 2007 Québecois

JUILLET

Marché

2007 National Owner/Operator Convention Canadien
Congrès d'Été S.M. Vallée Global inc. Québecois
Tim Hortons 2007 National Convention Canadien

AOÛT

Marché

36^{es} Championnats du monde de Scrabble® francophone International
Session de formation continue Downeast Québecois
Eastern Regional Conference of the Council of State Governments Banquet Américain
ISPE - 23rd International Conference on Pharmacoepidemiology & Therapeutic Risk Management Américain
19th World Congress of Psychosomatic Medicine International

SEPTEMBRE

Marché

Destination 2012 : Forum de discussion Québecois
Combats Extrême MMA Québecois
Session de formation continue Downeast Québecois
Salon Capilex 2007 Québecois
Déjeuner-conférence du Groupe CFC Québecois
Colloque en gestion des ressources humaines Québecois
Salon 2007 des détaillants Canadien
Examens de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec Québecois
Carrefour de la recherche forestière 2007 Québecois
Gala de l'Ordre national du mérite agricole Québecois
Congrès Cantin Beauté sept. 2007 Québecois
Congrès 2007 de la Fédération québécoise des municipalités Québecois
Consultations ministérielles dans le cadre du congrès de la FQM Québecois
CanWEA 2007 Conference and Tradeshow Canadien

OCTOBRE

Marché

GéoCongrès Québec 2007 :	
Histoire de voir le monde	International
PPM Energy Iberdrola	Canadien
GE Energy	Canadien
Mitsubishi	Canadien
36 th National Meeting of the Child Neurology Society	Américain
CACHE / ACEMC 2007	Québécois
Examens du Centre des services partagés du Québec 2007	Québécois
2007 AACE E-Learn	Américain
Colloque présenté par Desjardins	Québécois
Soirée dansante Quelques pas de plus pour elles	Québécois
Congrès canadien sur la santé cardiovasculaire	Canadien
Salon objectif retraite 2007	Québécois
Gala du 40 ^e anniversaire de la Fédération québécoise de camping et de caravanning	Québécois
Gala Habitation 2007	Québécois
2007 Investors Group APEX SUMMIT	Canadien

NOVEMBRE

Marché

2007 American Musicological Society Annual Meeting	Américain
Événement bâtiment Contech 2007	Québécois
Examens du Centre de services partagés du Québec	Québécois
Assemblée annuelle des employés de Groupe CGI	Québécois
Journée de l'informatique du Québec	Québécois
Salon d'achats 2007 de BMR inc.	Québécois
Congrès de Diabète Québec 2007	Québécois
Examens de la Commission de la fonction publique du Canada	Québécois
Trans-Expo 2007	Canadien
Prix d'excellence de l'administration publique du Québec	Québécois
Congrès 2007 de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires	Québécois
Session de formation continue Downeast	Québécois
Salon 2007 de l'Association québécoise des intervenants en fournitures de bureau	Québécois
Rendez-vous 2007 des Présidents et des Directeurs généraux	Québécois
GM Réunion Produit Plus	Québécois
Colloque de la Commission professionnelle des services éducatifs	Québécois
Rencontre du Secrétariat aux emplois supérieurs	Québécois
Congrès bi-annuel 2007 de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Québécois
Salon des équipements et fournitures d'aide à la vie quotidienne et surfaces thérapeutiques	Québécois

DÉCEMBRE

Marché

Soirées de Noël 2007 (SPL/Super Métal)	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/Savard Ortho-Confort)	Québécois
Canadian Renewable Fuels Summit	Canadien
Congrès 2007 de l'Union des producteurs agricoles	Québécois
Réunion et soirée de Desjardins Sécurité Financière	Québécois
Réunion Saturn Produits Plus	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/Genivar)	Québécois

Soirées de Noël 2007 (SPL/SSQ)	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/CGI)	Québécois
Soirée de Noël IGA des Sources	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/La Capitale)	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/Ind. Alliance)	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/GlaxoSmith Kline)	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/DMR)	Québécois
Soirées de Noël 2007 (SPL/Tanguay)	Québécois
Conférence de presse du Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Québécois
Examens et formation de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ)	Québécois
Préparatifs Coup d'Envoi du 400 ^e	Québécois

JANVIER

Marché

Coup d'envoi 2008	Québécois
Québec Invitation XIII	Québécois
Salon des Mariés et de la Graduation de Québec 2008	Québécois
Gala des Grands sièges sociaux	
Québec Chaudière-Appalaches	Québécois
Salon Chalets et Maisons de campagne de Québec 2008	Québécois

FÉVRIER

Marché

Salon Informatique Microserv	Québécois
Congrès d'hiver 2008 de S.M. Vallée Global inc.	Québécois
Comité exécutif 2008 de la World Road Association	International
Rencontres, Intervenants sociaux	Québécois
Salle des figurants pour la parade du Carnaval	Québécois
Bourse RIDEAU 2008	Québécois
GM Réunion Produit Plus	Québécois
Rapport de la Commission Castonguay	Québécois
Colloque Entrepreneuriat Québec-France 2008	
Regards croisés sur l'entrepreneuriat	Québécois
Salon des TIC	Québécois
Assemblée générale annuelle 2008 de La Coop fédérée	Québécois
Congrès spécial du SFPQ	Québécois

MARS

Marché

Congrès 2008 des membres du Parti libéral du Québec	Québécois
2008 GCR General Business Conference	Canadien
Construction Contact	Québécois
AQISEP	Québécois
Gala des Fidélités 2008	Québécois
Huis clos du budget 2008	Québécois
Le Bal des Grands Romantiques	Québécois
Soirée des max-imm RE/MAX 2008	Québécois
Examens de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	Québécois
Salon Rest-Hôte 2008	Québécois
La Capitale mutuelle de l'administration publique - Assemblée annuelle 2008	Québécois
Channel Forum de Telus	Québécois
Assemblées générales annuelles Desjardins 2008	Québécois
Expo Manger Santé 2008	Québécois

10.4 SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Sondage de satisfaction de la clientèle en ligne

Quelques changements ont été apportés lors de la deuxième année d'exploitation du sondage de satisfaction de la clientèle en ligne. D'une part, certaines questions ont été allégées pour ainsi réduire le temps de réponse. D'autre part, un volet « retombées économiques » a été ajouté afin d'améliorer la gestion des envois du sondage ainsi que la compilation des données.

Compilation des résultats pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Le sondage de satisfaction a été envoyé à 114 clients. De ce nombre, 40 ont retourné le questionnaire dûment rempli, pour un taux de réponse de 35 %, soit 4 % de plus que l'an dernier.

La satisfaction globale des clients est mesurée à trois niveaux et se situe entre 85 % et 88 %.

En détail, 85 % des clients sont satisfaits de leur expérience au Centre des congrès de Québec, 85 % sont satisfaits de la collaboration avec les fournisseurs et, finalement, 88 % disent que le Centre a répondu à leurs attentes.

Quelques résultats

Parmi les répondants, 94 % affirment qu'ils conseilleraient le Centre des congrès de Québec à une connaissance organisant un événement et 92 % feraient de même pour la ville de Québec.

10.5 ENTENTES AVEC LES PARTENAIRES

Le modèle d'affaires de la Société implique que 90 % des services offerts à la clientèle sont exécutés par le personnel de ses partenaires. Leur choix est intimement lié au succès du Centre.

En 2007-2008, la Société a procédé par appel d'offres public au choix du fournisseur en manutention et montage de salles. Le Groupe C.D.J. inc. offrait le meilleur rapport qualité/prix. Un contrat de trois ans comportant deux options de renouvellement de 12 mois a donc été conclu avec cette entreprise.

La Société a également conclu des ententes de partenariat dans le domaine du développement durable avec Takt-etik pour les services-conseils, Unisféra pour l'achat de crédits de carbone et la Fondation de la faune du Québec pour la compensation volontaire de l'empreinte environnementale des événements.

10.6 UNE SOCIÉTÉ EN SYNERGIE AVEC SON MILIEU

Émergence de nouveaux événements

Étant donné son rôle moteur en matière de développement régional, la Société est en relation avec différents promoteurs et organisateurs d'événements qui proposent des projets porteurs pour la région. Ces projets, soutenus par la Société et ses partenaires, deviennent des exemples de partenariat avec le milieu qui permettent un rayonnement régional intéressant.

La Société s'est impliquée dans les événements suivants :

- La seconde édition de la *Grande nuit Ballroom* de l'Orchestre symphonique de Québec, qui a généré quelque 110 000 \$ au profit de l'Orchestre.
- Le *Gala des Grands sièges sociaux*, qui a regroupé près de 700 acteurs et chefs d'entreprises québécois dans un contexte inédit.
- Le *Bal des Grands romantiques* de la Fondation du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) qui, lors de cette première au Centre, a rassemblé 700 danseurs et généré 320 000 \$ au profit de la Fondation.
- La *Conférence du 42^e président des États-Unis*, monsieur Bill Clinton, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce de Québec.

Ces événements ont en commun la nouveauté, le potentiel de devenir des événements récurrents et l'octroi d'un soutien particulier de la Société. Par leur ampleur, ils ont généré d'importantes retombées chez les fournisseurs du Centre et ont permis à la Société de dégager des revenus nets au-dessus des moyennes historiques dans leur catégorie.

Implication du président-directeur général

Au cours de l'année 2007-2008, le président-directeur général s'est impliqué au sein de différents organismes en matière de développement économique, culturel et touristique.

• Office du tourisme de Québec	Membre du conseil d'administration
• Cercle des ambassadeurs	Membre du comité directeur
• Cercle des sous-ministres associés et des dirigeants d'organismes gouvernementaux (CSMA)	Membre
• Comité de créneau Tourisme (du comité régional ACCORD)	Membre du comité
• Jeune chambre de commerce de Québec	Membre du Bureau des gouverneurs
• Orchestre symphonique de Québec	Membre du conseil d'administration
• Comité d'éthique du CHUQ	Membre du comité
• Chambre de commerce française	Membre
• Chambre de commerce de Québec	Membre du comité tourisme
• Chambre de commerce américaine	Membre
• Centres de congrès canadiens	Membre
• Association internationale des palais de congrès	Membre
• Comité interministériel de développement durable	Membre

Pôle Québec Chaudière-Appalaches

Au cours de la dernière année, la Société a travaillé en collaboration avec l'agence de développement économique Pôle Québec Chaudière-Appalaches à :

- Rédiger un plan de prospection d'événements majeurs.
- Tenir des rencontres avec les Tables Accord (créneaux d'excellence).
- Réaliser un programme de visibilité.

10.7 COMMUNICATIONS ET MISE EN MARCHÉ

En 2007-2008, la Société a entamé une révision complète de ses outils de positionnement et de mise en marché ainsi que ceux visant le renforcement de l'image de marque.

Travaux entrepris au cours de l'année :

- Réviser le contenu et la présentation graphique du cahier de candidature.
- Procéder à la révision du site Internet du Centre.
- Revoir l'utilisation de sa signature promotionnelle.
- Revisiter et réaliser deux bulletins promotionnels *Québec Centre*.
- Réaliser deux vidéos promotionnelles; la première mettant en vedette des ambassadeurs du Centre et la deuxième montrant le montage et la tenue de la *Tim Hortons 2007 National Convention*.
- Revoir l'ensemble de ses outils, présentations et objets promotionnels en lien avec son positionnement écoresponsable.

Commandites

En 2007-2008, la Société a contribué, par l'achat de billets, au financement d'une vingtaine de fondations de la région. Des commandites ont été octroyées pour les événements suivants :

- Grands Prix 2007 du tourisme québécois, volet région de Québec
- Gala des Grands Prix du tourisme québécois
- Festival OFF de Québec
- Gala Méritas du Collège Mérici
- Gala des Fidélides pour la remise du prix *Événement d'affaires*

Activités de relations publiques

La Société a organisé en 2007-2008 des activités visant à positionner l'organisation auprès de ses clientèles et de ses partenaires socioéconomiques et touristiques.

Activités de relations publiques réalisées en cours d'année :

- Événement soulignant l'ouverture du Salon du livre.
- Conférence de presse sur le développement durable au Centre des congrès.
- Événement *Festivités 2008* pour mettre en lumière le savoir-faire de l'équipe du Centre et de son traiteur, Capital HRS, et lancer l'année exceptionnelle 2008.
- Conférence de monsieur P.-Michel Bouchard, président-directeur général de la Société, sur le thème *Green Meetings and Facilities – Gaining Momentum* lors du congrès annuel de l'Association internationale des palais de congrès (AIPC), en juillet 2007, à Graz en Autriche.
- Conférence de monsieur P.-Michel Bouchard sous le thème *Green Meetings*, organisée par la Professional Convention Management Association (PCMA) à Ottawa en novembre 2007.
- Conférence de monsieur Marc Poirier, directeur de la gestion immobilière et du soutien aux événements, à l'intention des gestionnaires de bars, restaurants et hôtels. Cette conférence était pilotée par le Centre régional de l'environnement de la Capitale (CRE-Capitale) et mettait en lumière l'expertise du Centre en matière de développement durable.

Site Internet

Le site Internet du Centre des congrès a été remodelé pour une quatrième fois depuis 1995 pour qu'il soit plus performant, plus moderne technologiquement, qu'il réponde davantage aux exigences des clients tout en étant fidèle à l'évolution de l'image de marque du Centre.

Pour bon nombre de visiteurs, le site Internet est la porte d'entrée utilisée pour découvrir le Centre et ses activités. Il était donc essentiel de faciliter la navigation sur le site.

Ainsi, des ressources internes ont été mandatées afin d'analyser les besoins du futur site. La firme CGCom a été choisie par l'intermédiaire du Centre des services partagés du Québec afin de développer le nouveau site Internet du Centre.

Le site Internet a été mis en ligne à la mi-décembre 2007. Entre le 17 décembre 2007 et le 31 mars 2008, le site Internet a reçu 28 407 visites.



Relations de presse

Deux dossiers principaux ont attiré l'attention des médias sur le Centre des congrès de Québec en 2007 : son positionnement vert et l'impact de 2008 sur ses activités. La venue au Centre du 42^e président des États-Unis, monsieur Bill Clinton, ainsi que la mise à jour et l'application du code vestimentaire de la Société et de ses sous-traitants ont aussi suscité leur intérêt.

La présentation de l'engagement de la Société en matière de développement durable lors d'une conférence de presse, le 20 avril 2007, le lancement du nouveau service *Événement écoresponsable* et l'annonce d'ententes de partenariat avec des organismes tels que la Fondation de la faune du Québec, Unisféra et Takt-etik ont engendré une belle couverture médiatique. On peut relever une vingtaine d'articles ou entrevues radiophoniques et télévisées.

Relations de presse spécialisée

L'année 2007-2008 a été marquée par des relations de presse constantes et un suivi rigoureux auprès des médias spécialisés en tourisme d'affaires et congrès.

Lancé en juin 2007, le bulletin électronique *What's New at the Québec City Convention Centre* a été envoyé aux journalistes internationaux de médias spécialisés en tourisme d'affaires et en congrès. Des thèmes tels que le nouveau site Internet et les initiatives vertes du Centre ont été abordés.

Près de 20 articles sur le Centre ont été publiés dans les médias internationaux.

Encore cette année, la Société a participé à la campagne publicitaire destinée aux médias spécialisés en tourisme d'affaires et congrès réalisée en coop avec l'Office du tourisme de Québec.

En plus de cette campagne, la Société a acheté des espaces publicitaires dans les médias suivants afin de positionner adéquatement le Centre des congrès sur les marchés de proximité en matière de développement durable :

- *The Meeting Professional*
- *Association Magazine*
- *Northern News* (Professional Convention Management Association (PCMA) Canada East Chapter Newsletter)

10.8 ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2008, le personnel de la Société comptait 75 membres, dont 10 occasionnels, soit 6 personnes de plus qu'au 31 mars 2007. La Société a procédé à l'embauche de ressources supplémentaires en prévision des besoins opérationnels accrus suscités par le calendrier d'événements de 2008.

Formation du personnel

Environ 27 sessions de formation ont été autorisées, soit 7 de moins que l'année précédente. Ces formations touchaient les domaines du développement durable, de l'approvisionnement, de la gestion, du service à la clientèle, de la sécurité dans les bâtiments et de la santé et sécurité au travail.

Le personnel a participé à plus d'une vingtaine d'activités non admissibles à la Loi du 1 %, soit dans le cadre d'un déjeuner-causerie, d'un dîner-conférence ou d'une formation ayant lieu à l'extérieur de la province. En juin 2006, la Société a conclu une entente avec le collègue François-Xavier-Garneau pour l'embauche d'un stagiaire en prévention des incendies.

Sommaire de la formation du personnel

	2007	2006
Montant réel dépensé :	30 164 \$	44 291 \$
Pourcentage de la masse salariale dépensée incluant les dépenses reportées des années précédentes :	1 %	1 %
1 % de la masse salariale :	37 305 \$	35 204 \$
Nombre de formations autorisées :	27	34
Nombre de stagiaires :	1	0

Reconnaissance

Fière du faible taux de roulement de son personnel, la Société a souligné en 2007-2008 le cinquième anniversaire d'années de service de cinq membres de son personnel et le dixième anniversaire de quatre autres.

Structure organisationnelle

L'année 2007-2008 a aussi permis de consolider la nouvelle structure organisationnelle que s'était donnée la Société en janvier 2007. Ces changements ont entraîné des résultats tangibles et sont à la base des outils développés pour faire face aux défis des prochaines années et tout particulièrement de l'année 2008.

Équité salariale

L'équité salariale a été réalisée en 2003 et la relativité en 2005. La Société met tous les efforts nécessaires pour maintenir l'équité salariale au sein de son personnel.

Uniforme corporatif

En 2007-2008, la Société a décidé de procéder au changement de l'uniforme du personnel travaillant avec la clientèle. L'uniforme constitue le premier contact visuel entre les congressistes et le personnel d'accueil du Centre et contribue à renforcer l'image de marque de l'organisation.

Le comité mis en place a privilégié un uniforme sur mesure puisqu'il s'adapte mieux à la personnalité du Centre, contrairement à un uniforme prêt-à-porter. En mai 2007, la Société invitait donc cinq designers québécois à présenter un projet selon les différents critères établis.

En novembre 2007, l'analyse des propositions a amené la Société à confier la création de sa collection exclusive de vêtements à la designer québécoise de renom, Marie Dooley. L'esprit couture de la créatrice répondait aux différentes exigences définies par l'organisation.

En janvier 2008, la Société procédait à l'appel d'offres public pour la confection de l'uniforme. Trois fournisseurs ont soumis une proposition et celle de Marie Dooley signature s'est avérée la plus économique.



10.9 NOTRE REGARD VERT L'AVENIR

Le lancement du nouveau service *Événement écoresponsable* a marqué l'année 2007-2008. Ce service innovateur visait à offrir à la clientèle l'accompagnement nécessaire à la réalisation d'un événement écoresponsable. L'offre comportait trois options : événement zéro déchet, zéro déchet avec compensation ou zéro déchet carboneutre.

En plus de l'entente avec la firme de services-conseils Takt-etik, la Société a conclu une entente avec la Fondation de la faune du Québec pour la compensation volontaire de l'empreinte environnementale de l'événement et une dernière avec l'organisme Unisféra pour l'achat de crédits de carbone.

La réponse de la clientèle du Centre a dépassé les attentes. Ainsi, en 2007-2008, neuf événements ont été organisés de façon écoresponsable selon l'une des formules proposées par la Société.

Ces 9 événements écoresponsables ont permis de valoriser 12 tonnes de déchets, d'éviter l'émission de 9 tonnes de gaz à effet de serre et d'épargner 83 arbres et 4 121 litres d'eau.



Politique de développement durable

En 2007-2008, la Société a travaillé à la mise à jour et à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en développement durable, tel que demandé dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Le plan d'action et la nouvelle politique en développement durable seront déposés en 2008 et remplaceront la politique environnementale élaborée en 2004.

Performance énergétique

Le budget total d'énergie en 2007-2008 (gaz naturel et électricité) était de 776 286 \$. La Société a terminé l'année avec un surplus de 24 215 \$, ce qui représente un surplus global de 3 %, soit un dépassement de 6 % pour le gaz naturel et un surplus de 5 % pour l'électricité. La consommation d'eau est demeurée à 20 000 mètres cubes, depuis les mesures prises en 2004 pour la minimiser.

10.10 TRAVAUX MAJEURS

Cuisines

D'importants travaux ont été réalisés dans les cuisines du Centre au cours de l'année 2007-2008. Après 12 ans, il était temps d'adapter les installations aux besoins d'un achalandage grandissant.

Le projet, qui s'est déroulé pendant quatre mois, a été réalisé avec un budget de 2 M\$, sans interruption des opérations en services alimentaires.

Le projet comprenait la création d'une zone réfrigérée à 10° pour la préparation des aliments froids, la réorganisation de l'espace, l'agrandissement de la zone de laverie, l'installation de lave-vaisselle ainsi que l'ajout de réfrigérateurs, de fours et d'équipements mobiles. Avec ces travaux, le Centre peut donc servir avec plus d'efficacité que jamais sa clientèle grandissante.

- La capacité de service passe de 3 900 à 6 000 repas par jour.
- La capacité de la laverie passe de 10 400 à 16 800 assiettes à l'heure.

Réussi à tous points de vue, ce projet a été complété environ trois semaines avant la date prévue sur l'échéancier et a coûté environ 10 % de moins que le budget établi.

Promenade Desjardins

La Fédération des caisses Desjardins a procédé à la réfection de la section nord de la promenade Desjardins afin de contribuer au 400^e anniversaire de Québec et améliorer le décor. Ce secteur a été agrémenté de bassins d'eau, de diverses plantations et d'une nouvelle œuvre d'art. Les travaux, réalisés au coût de plus de 730 000 \$, ont débuté en septembre, ont été interrompus durant la période hivernale et ont repris au printemps 2008, pour se terminer en mai 2008.

Réaménagement des bureaux administratifs

À la suite d'une révision organisationnelle et afin d'optimiser ses opérations, la Société a réaménagé ses bureaux administratifs. Couvrant une superficie de 1 200 mètres carrés, ces travaux de l'ordre de 70 000 \$ ont duré environ six semaines.

10.11 SERVICE DE SÉCURITÉ

En 2007-2008, le service de sécurité du Centre des congrès de Québec a mis en place ou renforcé plusieurs systèmes ou moyens de protection visant à accroître la sécurité de sa clientèle interne et externe, et ce, tout en assurant un haut niveau de sécurité au bâtiment.

Certains équipements en fin de vie utile ont donc été remplacés en 2007-2008. De plus, l'accent a été mis sur la formation continue du personnel de sécurité et des membres de l'équipe de mesures d'urgence du Centre afin que l'équipe soit prête à répondre efficacement et avec professionnalisme à toute éventualité.

La Société a réalisé en décembre 2007 l'exercice de simulation régionale *Opération 1919* qui impliquait tous les services d'urgence de la Ville de Québec ainsi que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

L'année à venir s'annonce fort occupée pour le service de sécurité compte tenu notamment du 400^e anniversaire de la ville de Québec, du *Sommet de la Francophonie* ainsi que de la 32^e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Actif
À court terme
Encaisse
Dépôt à terme au ta
Créances
Frais payés d'avance

Immobilisations corn
Actifs incorporels
Frais reportés, au co

Passif
À court terme
Charge à payer et fra
Dépôts de clients
Produits reportés
versements sur la de

11

FAITS SAILLANTS ET ÉTATS FINANCIERS

ux de 4,03 % (3,45 % en 2006)

orelles (note 9)

te 10)

l amorti

ais courus (note 12)

tte à long terme (note 15)

gouvernement du Québec (note 13)

1 495 236 858 019

2 150 000 1 000 000

659 049 2 709 480

222 188 1 021 972

296 473 5 589 471

96 350 293 98 458 816

145 956 263 902

126 339 74 215

101 949 061 104 386 404

2 914 003 20 178 849

1 188 065 867 260

109 656 147 390

3 674 314 3 896 786

7 886 038 25 090 285

9 070 878 7 580 818

EXCÉDENT CUMULÉ

Déficit cumulé à la fin de l'exercice

	\$	\$
Solde au début	1 176 812	1 150 7
Excédent des produits sur les charges	1 151 446	836 0
Solde à la fin	3 287 258	1 976 8
Excédent cumulé investi en immobilisations	516 739	583 9
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	101 000	600 0
Excédent cumulé non affecté	1 669 519	792 8
	3 287 258	1 976 8

En 2007-2008, la Société a connu une année et des résultats exceptionnels. Les résultats affichent un excédent annuel des produits sur les charges de 2 048 419 \$.

Le budget prévoyait un déficit annuel de 320 588 \$. Les objectifs financiers ont donc été largement dépassés avec 7,3 M\$ en revenus d'événements (+ 30 % de l'objectif de 5,6 M\$) et une diminution de 9 % des frais d'opération et d'administration.

L'exercice 2007-2008 représente un record depuis l'ouverture du Centre avec :

- 156 événements tenus
- des revenus d'événements de 7,3 M\$
 - des revenus de congrès de 4,6 M\$
 - des revenus de réunion de 0,9 M\$ et de spectacles/banquets de 0,7 M\$

Au cours de l'exercice, la subvention d'équilibre a été diminuée de 271 000 \$ pour s'établir à 15 669 000 \$.

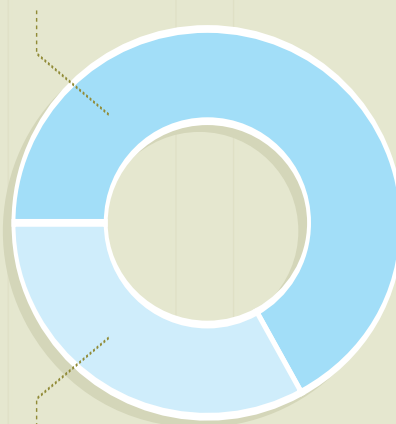
À noter que la partie de la subvention affectée au service de la dette et aux taxes représente 67 %, laissant seulement 33 % (soit 5,18 M\$) de disponible pour l'exploitation du Centre.

Répartition de la subvention d'équilibre de 2007-2008 de 15,67 M\$

67%

Service de la dette et taxes foncières

Dépenses incompressibles non sous contrôle de la Société (service de la dette : 6,45 M\$, et taxes foncières : 4,04 M\$)



33%

Exploitation du Centre des congrès

Partie disponible pour l'exploitation du Centre sous contrôle de la Société (5,18 M\$)

Au 31 mars 2008, l'excédent cumulé s'établit à 5 348 638 \$ dont 2 650 063 \$ investis en immobilisations et 1 400 000 \$ réservés pour l'entretien majeur. Nouveauté cette année, une réserve de 300 000 \$ pour le développement des marchés a été créée laissant ainsi l'excédent cumulé non affecté à 998 575 \$.

Répartition des revenus autogénérés de 7,26 M\$

31%

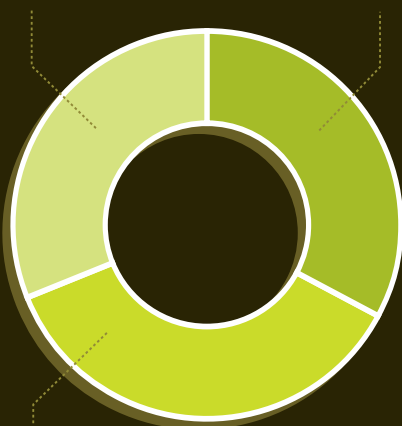
Services auxiliaires

33%

Location de salles

36%

Redevances



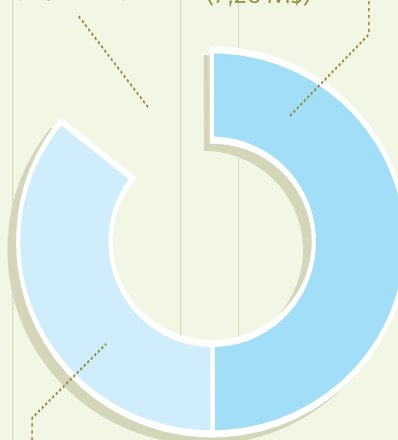
Financement des opérations du Centre de 10,39 M\$

-20%

Excédent
(-2,05 M\$)

70%

Revenus autogénérés
(7,26 M\$)



50%

Subvention du gouvernement
du Québec (5,18 M\$)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société du Centre des congrès de Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Michel Bureau
Directeur de l'administration



P.-Michel Bouchard
Président-directeur général

Québec, le 16 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats et du résultat étendu, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 mai 2008

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Produits		
Location d'espaces - événements	2 430 283	2 181 893
Redevances (note 4)	2 549 912	1 556 617
Services auxiliaires (note 5)	2 281 035	1 877 537
Autres	305 487	309 005
	7 566 717	5 925 052
Charges		
Frais d'événements (note 6)	1 975 925	1 546 043
Frais d'opération et d'administration (note 7)	8 803 569	7 889 219
Taxes	4 035 621	4 163 446
Frais financiers nets (note 8)	2 453 696	2 992 875
	17 268 811	16 591 583
Déficit des produits sur les charges avant subvention de fonctionnement et autres éléments :	(9 702 094)	(10 666 531)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	11 886 505	12 098 011
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	2 184 411	1 431 480
Gain sur cessions d'immobilisations corporelles	633	3 100
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 9)	2 253 724	2 311 929
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 329 483)	(3 353 231)
Amortissement des actifs incorporels	(117 948)	(117 946)
Amortissement des apports reportés (note 15)	1 057 082	1 100 714
Amortissement des frais reportés	-	(65 600)
Excédent des produits sur les charges	2 048 419	1 310 446

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Solde au début	3 287 258	1 976 812
Incidence de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	12 961	-
	3 300 219	1 976 812
Excédent des produits sur les charges	2 048 419	1 310 446
Solde à la fin	5 348 638	3 287 258
Excédent cumulé investi en immobilisations	2 650 063	898 709
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	1 400 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	300 000	-
Excédent cumulé non affecté	998 575	988 549
	5 348 638	3 287 258

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

Au 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	3 462 818	1 495 236
Dépôt à terme, échéant en juin 2008, au taux de 4,8 % (4,03 % en 2007)	2 300 000	2 150 000
Créances	1 053 496	659 049
Frais payés d'avance	1 210 960	1 022 188
	8 027 274	5 326 473
Immobilisations corporelles (note 10)	94 908 622	96 350 293
Actifs incorporels (note 11)	28 008	145 956
Frais reportés, au coût amorti	-	126 339
	102 963 904	101 949 061
Passif		
À court terme		
Charge à payer et frais courus (note 13)	5 113 221	2 914 003
Dépôts de clients	1 295 240	1 188 065
Produits reportés	65 876	109 656
Versements sur la dette à long terme (note 16)	2 564 324	3 674 314
	9 038 661	7 886 038
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 14)	10 599 649	9 070 878
Apports reportés (note 15)	21 817 627	22 874 877
Dette à long terme (note 16)	54 627 079	57 297 760
	96 083 016	97 129 553
Avoir de la société		
Surplus d'apport (note 18)	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations	2 650 063	898 709
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	1 400 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	300 000	-
Excédent cumulé non affecté	998 575	988 549
	6 880 888	4 819 508
	102 963 904	101 949 061

Engagements (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



P.-Michel Bouchard, administrateur
Président-directeur général



Paule-Anne Morin,
Adm.A., CMC, administratrice

FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds – clients	7 246 960	8 319 811
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	15 669 000	15 900 000
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(14 274 153)	(15 644 968)
Intérêts reçus	259 240	140 585
Intérêts versés	(2 832 580)	(3 023 621)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 068 467	5 691 807
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(277 371)	(16 634 606)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	800	3 100
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(276 571)	(16 631 506)
Activités de financement		
Dette à long terme	-	16 700 000
Remboursement de la dette à long terme	(3 674 314)	(3 973 084)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 674 314)	12 726 916
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 117 582	1 787 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 645 236	1 858 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	5 762 818	3 645 236
(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :		
Encaisse	3 462 818	1 495 236
Dépôt à terme	2 300 000	2 150 000
	5 762 818	3 645 236

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2008

1 CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q. S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2 CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale, à l'exception de ceux reliés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont constatés aux résultats.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs détenus

à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction, de même que les dérivés.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable l'encaisse, le dépôt à terme et les créances puisqu'elle considère que la juste valeur représente la meilleure image de la situation financière.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans d'autres catégories. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie les charges à payer et frais courus, les dépôts de clients et la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1\$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit cinq ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts encourues sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations financées par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées de vie utiles prévues que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatactions des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de créances. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatations des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506 - *Modifications comptables* - du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*. Ce nouveau chapitre établit les critères de changements de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a également appliqué les nouvelles recommandations des chapitres 1530 - *Résultat étendu*, 3855 - *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* et 3861 - *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*.

Tout ajustement a été porté aux soldes d'ouverture de l'excédent cumulé non affecté, sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, conformément aux dispositions transitoires prévues. Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 2. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût. Ces classements ont entraîné sur les différents postes des états financiers les incidences suivantes, attribuables à la réévaluation au 1^{er} avril 2007 :

	2008
Bilan	\$
Actif	
Frais reportés	(126 339)
Passif	
Dette à long terme	(139 300)
Avoir de la société	
Excédent cumulé non affecté	12 961

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – *Informations à fournir concernant le capital*, 3862 – *Instruments financiers – Informations à fournir* et 3863 – *Instruments financiers – présentation*.

Le nouveau chapitre 1535 établit des normes pour la fourniture d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme comptable couvre les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats de la Société.

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel intitulé – *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc également aucune incidence sur les résultats de la Société.

4 REDEVANCES

	2008	2007
	\$	\$
Services alimentaires	2 084 547	1 248 669
Services audiovisuels	436 583	286 009
Autres	28 782	21 939
	2 549 912	1 556 617

5 SERVICES AUXILIAIRES

	2008	2007
	\$	\$
Aménagement et ameublement	1 002 227	755 934
Électricité, plomberie	580 268	429 087
Télécommunications	328 006	271 670
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	63 101	96 560
Accueil, billetterie et vestiaire	173 405	131 869
Sécurité	40 026	44 113
Entretien ménager	29 058	15 587
Autres	64 944	132 717
	2 281 035	1 877 537

6 FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2008	2007
	\$	\$
Aménagement et ameublement	1 067 944	757 783
Électricité, plomberie	192 189	153 201
Télécommunications	21 760	10 927
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	3 476	14 018
Accueil, billetterie et vestiaire	275 473	236 674
Sécurité	130 895	106 366
Entretien ménager	220 092	149 578
Autres	64 096	117 496
	1 975 925	1 546 043

7 FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2008	2007
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	4 464 326	4 082 302
Assurances et permis	129 445	132 894
Énergie et chauffage	780 198	742 279
Gardiennage	353 688	342 388
Service d'entretien ménager	233 980	210 510
Service d'entretien spécialisé	784 602	751 931
Entretien et réparations	956 520	609 940
Promotion et communications	745 262	785 781
Services professionnels et administratifs	312 457	227 804
Formation professionnelle	56 275	65 050
Créances douteuses recouvrées	(13 184)	(61 660)
	8 803 569	7 889 219

8 FRAIS FINANCIERS NETS

	2008	2007
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	2 668 098	2 893 160
Perte de change	34 248	575
Autres intérêts et frais bancaires	22 053	300 982
	2 724 399	3 194 717
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	(270 703)	(201 842)
	2 453 696	2 992 875

9 SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
	\$	\$
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	15 669 000	15 900 000
Encaissement - Subvention relative au service de la dette	(6 450 593)	(6 983 062)
	9 218 407	8 916 938
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations	2 668 098	3 181 073
Total de la subvention de fonctionnement	11 886 505	12 098 011
Subvention relative aux immobilisations :	2 253 724	2 311 929
	14 140 229	14 409 940

10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Terrains	5 618 150	-	5 618 150
Bâtisses	119 386 749	30 948 959	89 983 509
Mobilier et équipement	1 927 950	1 075 268	748 634
	126 932 849	32 024 227	96 350 293

11 ACTIFS INCORPORELS

						2008				2007
				Coût		Amortissement cumulé		Net		Net
				\$		\$		\$		\$
Logiciels				595 902		567 894		28 008		145 956

12 EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2009. Aux 31 mars 2007 et 2008, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

13 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
	\$	\$
Opérations courantes	3 083 758	2 696 182
Immobilisations - Entité sous contrôle commun	1 681 705	181 417
Immobilisations - Autres	120 058	9 738
TPS/TVQ - Immobilisations	227 700	26 666
	5 113 221	2 914 003

14

SUBVENTION REPORTÉE
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
La subvention reportée s'établit comme suit :	\$	\$
Solde au début	9 070 878	7 580 818
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels financés à long terme	(2 253 724)	(2 311 929)
Intérêts encourus sur les emprunts	(2 668 098)	(3 181 073)
	4 149 056	2 087 816
Subventions gouvernementales reçues	6 450 593	6 983 062
Solde à la fin	10 599 649	9 070 878
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (<i>note 16</i>)	(57 191 403)	(60 972 074)
Coût non amorti des immobilisations corporelles et des actifs incorporels financés à long terme	68 946 970	71 339 994
	11 755 567	10 367 920
Intérêts courus sur les emprunts	(1 155 918)	(1 297 042)
	10 599 649	9 070 878

15

APPORTS
REPORTÉS

	2008	2007
Apport du gouvernement du Québec reporté :	\$	\$
Solde au début	862 599	1 207 714
Cessions	(168)	-
Virement aux résultats d'un montant équivalant à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant ⁽¹⁾	(301 483)	(345 115)
	560 948	862 599
Apport de la Ville de Québec reporté⁽²⁾ :		
Solde au début	2 156 028	2 236 627
Virement aux résultats d'un montant équivalant à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	(80 599)	(80 599)
	2 075 429	2 156 028

	2008	2007
	\$	\$
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	19 856 250	20 531 250
Virement aux résultats d'un montant équivalant à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	(675 000)	(675 000)
	19 181 250	19 856 250
	21 817 627	22 874 877

⁽¹⁾ L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 057 082 \$ (31 mars 2007 : 1 100 714 \$).

⁽²⁾ Représente la cession par la Ville de Québec, le 1^{er} janvier 1994, d'une bâtisse pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

16 DETTE À LONG TERME

	2008	2007
	\$	\$
Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Billets à payer		
Taux effectif de 4,485 % l'an (taux nominal de 4,379 %), remboursable par versements semestriels de 1 856 554 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 ^{(1) (2)}	39 359 072	42 152 114
Taux effectif de 5,513 % l'an (taux nominal de 5,385 %), remboursable par versements semestriels de 79 807 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 ⁽¹⁾	1 579 376	1 755 749
Taux effectif de 4,629 % l'an (taux nominal de 4,531 %), remboursable par versements semestriels de 569 173 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2016 ⁽¹⁾	16 252 955	16 741 426
Remboursé au cours de l'exercice	-	322 785
	57 191 403	60 972 074
Versements échéant en deçà d'un an	(2 564 324)	(3 674 314)
	54 627 079	57 297 760

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2009	2 564 324
2010	2 671 403
2011	2 783 251
2012	2 900 051
2013	3 820 181

⁽¹⁾ Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

⁽²⁾ Au cours de l'exercice, la Société a refinancé l'emprunt de 40 430 607 \$ qui venait à échéance le 26 avril 2007.

17 INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	57 191 403	60 230 725	60 972 074	62 440 080

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société. Au 31 mars 2008, l'actif libellé en dollars américains représente de l'encaisse pour 300 372 \$ US.

18 SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec, le 1^{er} janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

19 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 192 714 \$ (31 mars 2007 : 169 676 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21 ENGAGEMENTS

Contrats à long terme

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 18 juin 2010 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

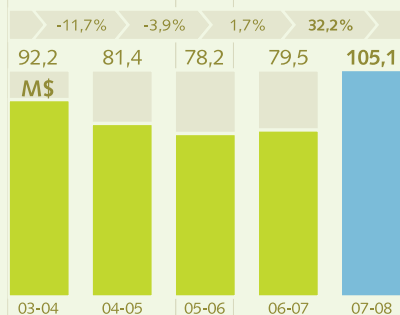
Les paiements minimaux futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	\$
2009	576 114
2010	129 689
2011	18 725
	724 528

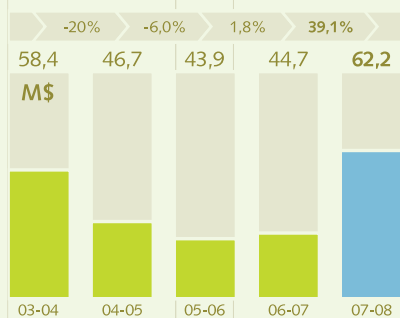
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Résultats économiques en détail :

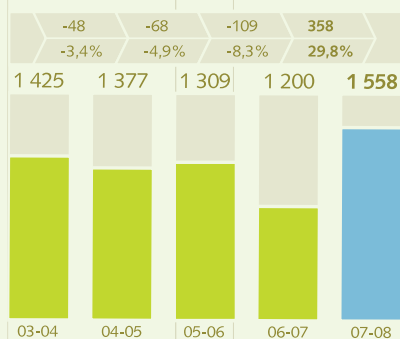
2007-2008 fut une année exceptionnelle en tout point particulièrement en matière de retombées économiques générées par les événements qui se sont tenus au Centre, comme en font foi les graphiques suivants :



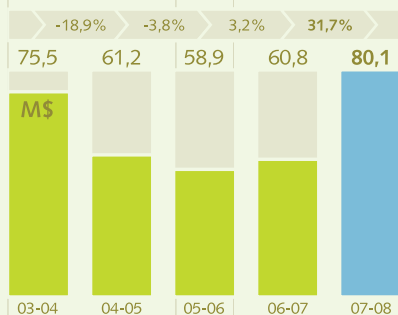
**Impact économique
Dépenses totales**



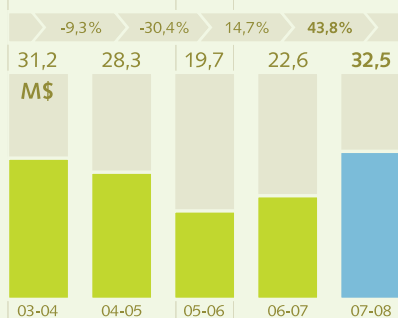
**Impact économique net
Argent neuf hors région
de Québec**



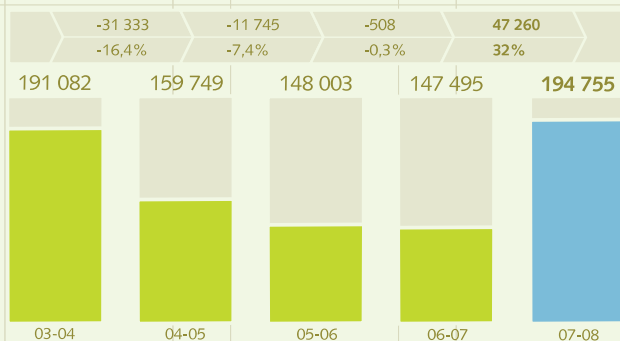
Emplois



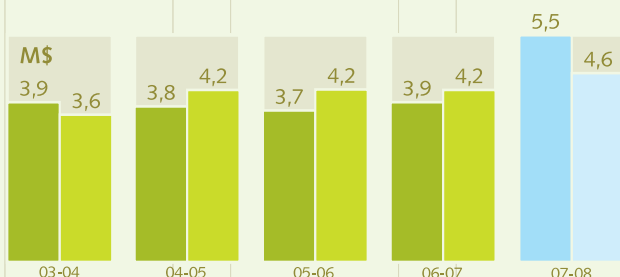
Impact économique net



**Impact économique net
Argent neuf hors Québec**

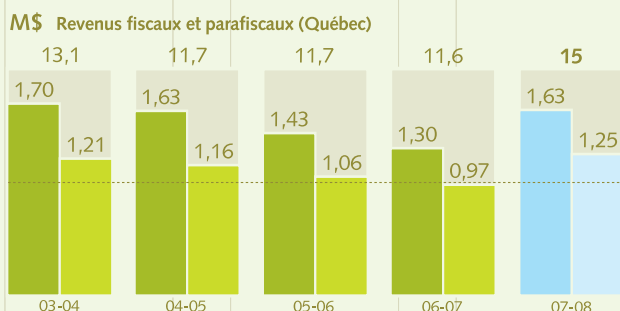


Nombre de nuitées générées



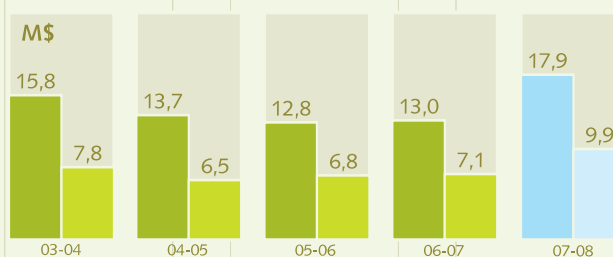
Commerce de gros détail : 41,0% Culture et divertissement : 9,5%

Impact économique total Autres secteurs d'activité



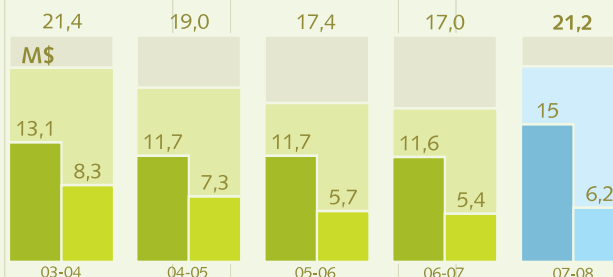
Fonctionnement Fonctionnement et intérêts

Rendement économique Retour pour chaque dollar de subvention reçu



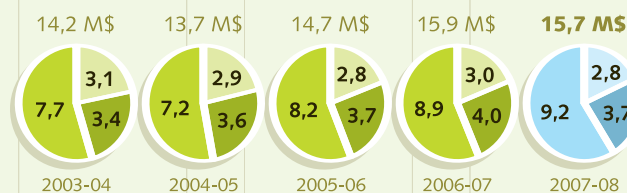
Hébergement : 37,7% Restauration : 39,4%

Impact sur les principaux secteurs d'activité économique



Québec Canada Total

Revenus fiscaux et parafiscaux



Dette-intérêts Dette-capital Fonctionnement

Subvention du gouvernement du Québec

Il est important de préciser que l'impact généré par la présence du Centre ne se limite pas seulement aux secteurs d'activité traités dans la présente analyse, mais se reflète dans presque tous les secteurs de l'économie québécoise.

CODE D'ÉTHIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Avant-propos

La mission de la Société est de solliciter la venue de congrès, de réunions et d'expositions d'envergure en offrant un centre de congrès de calibre international et une expérience de service totalement satisfaisante, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

La Société consacre son énergie notamment à attirer à Québec des événements d'envergure nationale et internationale. Pour atteindre ses objectifs, la Société compte donc sur le dynamisme et le professionnalisme de son personnel afin d'offrir à sa clientèle le meilleur service possible.

La Société étant un organisme gérant des fonds publics, elle se doit d'adopter une conduite empreinte de règles d'éthique très élevées.

Par ailleurs, les relations que la Société entretient avec sa clientèle étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble de ses relations d'affaires.

Le présent *Code d'éthique* constitue un résumé des règles générales de conduite que chacun doit respecter dans l'accomplissement des tâches liées à ses fonctions. Ces règles d'éthique sont regroupées sous les quatre volets suivants et trouvent leur fondement dans les valeurs d'entreprise et de gestion qui sont le fruit d'un consensus à l'interne :

- Le service à la clientèle
- La prestation de travail
- Le comportement
- Le respect de la structure organisationnelle
- L'après-mandat

1 LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et dictent la conduite de chacun des membres du personnel. Ces valeurs ont préséance sur toutes autres considérations et sont le dénominateur commun qui rassemble tout le personnel de la Société. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le partage, la collaboration et le travail d'équipe.
- Le développement, le respect des personnes et la reconnaissance.
- La responsabilité, l'engagement et l'imputabilité.
- Une action proactive et le risque calculé.
- La polyvalence, l'interrelation et l'interdépendance des rôles et des responsabilités.
- La rigueur et l'expertise.
- La cohésion, la cohérence, la convergence et la concertation.

2 LES RÈGLES D'ÉTHIQUE

Le service à la clientèle

Le service à la clientèle constitue l'essence même de la Société. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction du client. Pour offrir un service de qualité, l'employé doit **traiter la clientèle avec égards et diligence**.

L'obligation de traiter la clientèle avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois, et ce, sans discrimination, ni harcèlement. Cette attitude doit favoriser un respect mutuel entre l'employé et le client. L'employé est à l'écoute du client, le conseille et fait en sorte de répondre à ses besoins et exigences spécifiques. À cet égard, l'employé fait tout ce qui est en son pouvoir pour transmettre au client une réponse claire et fiable à toute demande d'information non confidentielle qu'il est en droit d'obtenir.

L'obligation de diligence requiert que l'employé s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés, plus particulièrement ceux qui concernent directement la clientèle.

La prestation de travail

La prestation de travail comporte quatre types d'obligation : **l'obligation d'assiduité, de compétence, de mise à jour des connaissances ainsi que du respect des normes de santé et de sécurité au travail.**

L'obligation d'assiduité implique que l'employé soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplisse les tâches qui lui sont confiées en faisant preuve de professionnalisme et en offrant le service demandé dans les temps requis, d'une manière appropriée et efficace, et cela, à la satisfaction des clients de la Société ainsi que de ses supérieurs. Il utilise à cette fin les ressources humaines, matérielles et financières de la Société et profite des connaissances disponibles pour réaliser ses mandats.

L'obligation de mise à jour des connaissances fait appel à la capacité de l'employé de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement ses fonctions.

L'obligation du respect des normes de santé et de sécurité au travail exige que l'employé évite les négligences et respecte en tout temps les normes de sécurité en vigueur. Cette obligation impose également à l'employé le devoir de signaler tout manquement aux règles de sécurité dont il est témoin.

Le comportement

Les obligations liées au comportement sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment **l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service.** Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, le comportement implique également des obligations particulières reliées à **la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve.**

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue en évitant de dévoiler des faits ou des renseignements susceptibles de nuire à la Société ou de porter atteinte à la vie privée des autres employés, des partenaires et des clients de la Société. La discrétion fait aussi appel à l'obligation de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies. L'employé évite donc de transmettre des documents confidentiels sans s'assurer au préalable que son correspondant puisse les récupérer rapidement de première main, tout comme il évite de laisser à la vue de tous et chacun des communications de même nature, reçues au Centre des congrès.

Finalement, la discrétion sous-entend également qu'un employé, avant de publier un texte ou d'accorder une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce au sein de l'organisation doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la direction.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que l'employé doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie l'employé à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Il importe de préciser que la situation particulière de chaque employé constitue un facteur important quant à ce respect de **l'obligation de réserve.** Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux employés occupant des postes de commande, car toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Il faut noter également que certains employés peuvent acquérir dans le milieu professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'obligation d'agir avec honnêteté exige que l'employé évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Cette obligation requiert que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également de ne jamais être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance. L'employé agit avec honnêteté par rapport aux fonds et aux biens de l'entreprise quels qu'ils soient. Il n'utilise jamais à son avantage, dans la gestion de ses propres affaires, ni les biens de la Société, ni les renseignements qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation d'agir avec honnêteté implique que l'employé utilise les nouvelles technologies telles que le courrier électronique et l'Internet dans le respect de l'image de la Société. Ainsi, cette obligation interdit l'accès aux sites qui véhiculent des messages obscènes, haineux, racistes, diffamatoires ou violents ainsi qu'à des sites contenant du matériel érotique ou pornographique, de même que l'utilisation du courrier électronique qui aurait semblable connotation.

L'employé exerce ses fonctions avec **impartialité et objectivité**. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

L'obligation d'objectivité implique que l'employé s'assure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour l'organisation sans tenir compte de ses prédispositions personnelles par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Souvent appelé à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels que les restaurants ou les hôtels, l'employé doit rester objectif en tentant de présenter de façon équitable auprès de la clientèle du Centre des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un employé renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout employé qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

La notion de **conflit d'intérêts** doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation potentielle ou une apparence de conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Société et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

Par ailleurs, un employé ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions, aucun cadeau, à moins qu'il ne soit de valeur modeste (environ 25 \$) ou de nature purement privée. À cet égard, l'employé doit se référer à la procédure interne de la Société sur les cadeaux.

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour un employé d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Société. Il faut donc plutôt entendre par **obligation de l'exclusivité de service**, l'exigence minimale que l'employé se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Tout employé qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Société, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Société et ne le place pas ou ne le placera pas dans une situation de conflit d'intérêts.

L'employé qui exerce une fonction à l'extérieur de la Société est tenu, comme tout le personnel, à **l'obligation d'agir avec honnêteté** comme elle est définie précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout employé, à partir des locaux de la Société et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Société, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Société.

Il faut rappeler que les **obligations d'honnêteté, d'impartialité, d'éviter tout conflit d'intérêts et de l'exclusivité de service** exigent que tout employé avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaire directement ou indirectement avec la Société ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. L'employé qui occupe une fonction à l'extérieur de la Société a tout intérêt d'en aviser ses supérieurs et de les consulter sur la conduite à adopter.

Le respect de la structure organisationnelle

Le travail accompli par la Société demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. L'employé ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tous les employés de la Société afin de fournir aux clients un service de haute qualité et la qualité de son travail influence celui de ses collègues.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que l'employé respecte **l'obligation de respect hiérarchique ainsi que l'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée**. Il est également important que l'employé cultive un sentiment d'appartenance à la Société.

L'obligation de respect hiérarchique implique que l'employé se conforme à ce qui lui est demandé par ses supérieurs. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que l'employé défende les intérêts de la Société et évite de lui causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par son employeur, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

Les règles relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un employé, même après qu'il a cessé d'exercer ses fonctions à la Société; elles sont notamment prévues à l'article 2088 du Code civil du Québec :

2088. Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.

Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

Sans limiter la généralité de cet article, les règles applicables à la personne qui a cessé d'exercer ses fonctions à la Société constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'éviter tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre d'employé de la Société.

Ainsi, la personne qui a été à l'emploi de la Société doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures et elle ne peut obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été de ses fonctions antérieures.

De même, cette personne doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Avant-propos

La mission de la Société du Centre des congrès de Québec est de solliciter la venue de congrès, de réunions et d'expositions d'envergure en offrant un centre de congrès de calibre international et une expérience de service totalement satisfaisante, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Société compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Société étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Par ailleurs, les activités de la Société étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Sa mission exige de plus qu'elle agisse en étroite collaboration avec les divers intervenants touristiques de la région. Ces particularités exigent que les administrateurs se soumettent à des règles d'éthique et de déontologie à la fois très élevées et, par ailleurs, adaptées aux pratiques d'affaires ayant cours dans le domaine commercial, d'autant plus que ces administrateurs peuvent déjà, à titre personnel, être engagés dans des entreprises commerciales. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 ainsi que des valeurs d'entreprise et de gestion de la Société. Celui-ci constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement et ces valeurs. Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les membres du conseil d'administration dont le président qui agit également comme directeur général de la Société lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

1 LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et ont préséance sur toutes autres considérations. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le partage, la collaboration et le travail d'équipe.
- Le développement, le respect des personnes et la reconnaissance.
- La responsabilité, l'engagement et l'imputabilité.
- Une action proactive et le risque calculé.
- La polyvalence, l'interrelation et l'interdépendance des rôles et des responsabilités.
- La rigueur et l'expertise.
- La cohésion, la cohérence, la convergence et la concertation.

2 PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Société. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

Obligation de discrétion

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Société sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Société.

Obligation de réserve

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Société doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.

Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit, au président du conseil d'administration, sous peine de révocation, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société à moins qu'un tel intérêt lui échoit pas succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

Obligation d'agir avec honnêteté

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Obligation de l'exclusivité de services

Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si la Société le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.

Il peut toutefois exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au conseil d'administration.

Obligation de loyauté

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

3

RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

4

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Tout manquement à l'éthique ou à la déontologie doit être déclaré au président du comité d'éthique et acheminé à l'autorité compétente, soit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs.

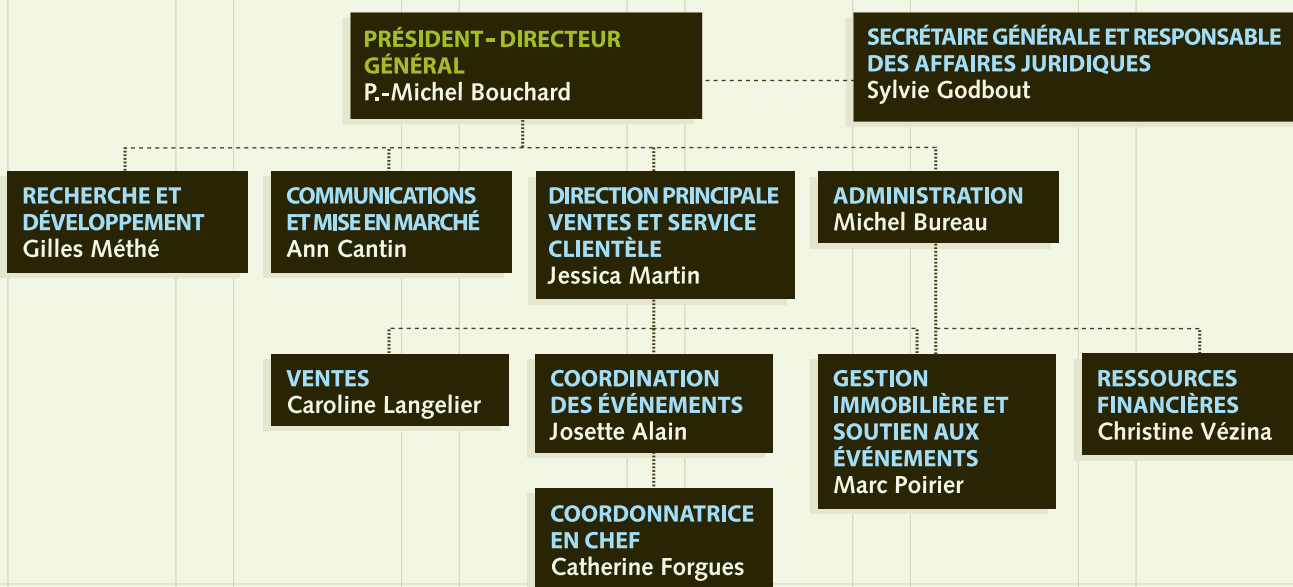
Par ailleurs, le présent code est soumis au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

5

DISPOSITIONS DIVERSES

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III – *Activités politiques* et au chapitre IV – *Rémunération* du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

ORGANIGRAMME DE GESTION



UN CHOIX RESPONSABLE

Par souci de l'environnement, ce document
est imprimé sur un papier certifié FSC.



Téléphone : 418 644-4000
Sans frais : 1 888 679-4000
Télécopieur : 418 644-6455
www.convention.qc.ca
sccq@convention.qc.ca

Société du Centre des congrès de Québec
900, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5